

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

REUNION PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 23 octobre 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur qui assiste à la Joyeuse Entrée à Eupen de Leurs Altesses Royales le Roi Philippe et la Reine Mathilde.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. MOCKEL sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. OSSEMANN arrivera en retard ainsi que MM. MATHY et WALKENERS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme JADIN est au même endroit que les autres et les autres sont là, ou presque.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Quelques arrivées tardives.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions des 21 et 22 octobre et qui portent particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes. L'ordre de passage dans le respect des préséances ; aux interventions des chefs de groupe sur le compte 2012 et sur les documents budgétaires 2013 et 2014.

L'ordre de passage des chefs de groupe est déterminé comme suit, c'est un tirage au sort : le groupe CDH-CSP; le groupe PTB+; le groupe ECOLO; le groupe PS; le groupe MR.

V- Réponses des Députés provinciaux et interventions des Chefs de groupe.

Nous passons aux réponses des Députés provinciaux et j'invite M. André GILLES, Député provincial-Président, à venir à la tribune pour répondre aux questions concernant ses compétences ainsi qu'aux questions concernant les compétences de M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

C'est évidemment bien volontiers que je répondrai aux questions qui concernent les compétences de mon collègue Paul-Emile MOTTARD dont l'état de santé, qui fut très très préoccupant, s'améliore fort heureusement de jour en jour.

Comme vous le savez M. le Conseiller BREUWER, en 2009, la Déclaration de politique régionale évoquait les différentes compétences qui pourraient faire l'objet d'un transfert à la Région. La politique du logement faisait partie de celle-ci.

Depuis 2011, l'Association des Provinces Wallonnes est en discussion avec le Gouvernement wallon et plus précisément avec le Cabinet du Ministre Jean-Marc NOLLET, pour évoquer l'éventualité du réaménagement des compétences provinciales du logement et de l'énergie en faveur de la Wallonie. Cependant, le périmètre de la réforme souhaitée par le Ministre n'est guère précis.

A l'heure actuelle, il est difficile de savoir quel sort sera effectivement réservé à la politique provinciale en faveur des Agences immobilières sociales. Le Gouvernement wallon doit clarifier cette question qui faisait partie de l'avis que l'APW a récemment rendu au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région Wallonne.

Et l'avant-projet de décret sur lequel le Gouvernement wallon s'est prononcé prévoit de retirer la notion d'intérêt provincial en matière de logement et d'énergie, ce qui engloberait les AIS mais la note au Gouvernement n'est pas aussi catégorique sur ce point et le Cabinet du Ministre laisse entendre que peut être les provinces pourraient continuer à soutenir les AIS. Je n'en sais rien, ce sont conjectures et hypothèses.

Bref, vous l'aurez compris, nous ne savons pas encore précisément sur quel pied danser en matière de logement.

Et donc, c'est la raison pour laquelle en 2013, nous avons mis un euro symbolique et puis on s'est rendu compte que, dans l'attente comme Sœur Anne nous ne voyions rien venir et que les AIS sont comme beaucoup de gens, finalement, qui ne s'aperçoivent que l'air est important à respirer que lorsqu'on en est privé, et donc, l'aide de la Province est important et on le mesure d'autant plus quand éventuellement elle ne vient pas donc, c'est quand même un point intéressant à noter.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

D'autre part, rappelez-vous notre Assemblée, en tout cas nos prédécesseurs ici s'était, en décembre 2009, prononcée sur 5 axes prioritaires et elle s'était prononcée à l'unanimité.

Nous avons fait parvenir cet avis qui nous avait été demandé par la Région Wallonne et comme Sœur Anne, nous attendons toujours qu'il nous soit précisé si c'est oui, c'est non, un peu, beaucoup, pas du tout, que sais-je ?

Donc, dans cet intervalle, nous avons l'an dernier rechargé l'article qui n'était initialement que de un euro à 125.000 € et ici et bien, d'entrée de jeu, à titre conservatoire, nous remettons 125.000 € et je le répète et nous espérons bien que d'ici là, qui sait peut être, courageusement avant la fin de la législature, aurons-nous une réponse sur est-ce que oui ou non la Région nous incite-t-elle à continuer notre politique en matière de logement ? Si oui, jusqu'à où ? Ou plus du tout !

Quand nous saurons ça, il sera encore toujours temps évidemment, et faisons confiance, d'ici là j'en suis persuadé, mon collègue et néanmoins ami Paul-Emile MOTTARD sera revenu aux commandes et il ne manquera certainement pas de réunir sa Commission pour débattre, le cas échéant s'il échet, d'une répartition à voir entre les AIS. Mais les 125.000 € c'est à titre conservatoire, en principe ils ne devraient pas servir mais c'est quand même pour ne pas trop inquiéter les AIS au cas où on aurait repris la compétence aux Provinces sans pour autant penser à pourvoir aux moyens pour subvenir à cette compétence.

Donc, voilà la réponse que je peux faire par rapport à ça, si ce n'est que rappeler encore une fois que c'est peut être quand on est privé d'oxygène que se rend compte que c'est important d'en avoir mais on a mis une bombonne, 125.000 € mais c'est pas pour autant qu'on peut multiplier les bombonnes. Moi je me rappelle dans une vie antérieure, et oui, ça ne me rajeunit pas, j'étais encore Echevin de l'Enseignement et du Logement à Seraing, et j'avais fondé, à Seraing l'AIS de Seraing. A l'époque il n'y en avait que 5 pour toute la Wallonie.

Figurez-vous que, je ne suis plus Echevin à Seraing depuis 1994 parce que je suis ici depuis 1994, ce qui veut dire que quand il y a des AIS nouvelles qui viennent s'ajouter, depuis hier, j'ai peut être envie de dire aussi « pourquoi viens-tu si tard ? » mais c'est un autre problème mais en tout cas, je ne dis pas qu'il ne faut pas pour autant les considérer mais je pense bien que la Région Wallonne ne manquera pas de le faire, sinon on verra une

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

fois de plus que la Province était quand même utile et elle sera présente comme d'habitude.

Madame la Conseillère PIRMOLIN interrogeait le Collège sur l'affectation d'immeubles abandonnés qui pourraient être dédiés au « Street Art ».

Le Département Culture de la Province sous l'impulsion de mon collègue Paul-Emile MOTTARD, soutient la création artistique sous de nombreuses formes et ce, depuis longtemps : musique, design, BD, cinéma, littérature, théâtre entre autre. Les artistes et les publics sont au centre de la politique menée en la matière.

L'art dans l'espace public fait largement partie de nos préoccupations. Pour rappel, en 2002, s'est déroulé l'événement « Bonjour, 24 artistes vous rencontrent » sous le commissariat de Dominique MATHIEU. Une œuvre d'Alain DECLERCK exposée En Féronstrée est la trace de cet événement.

En 2006, avec « Images publiques » sous le commissariat de Laurent JACOB, nous avons permis à des plasticiens de renom international et principalement issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles de proposer une relecture numérique de l'hypercentre liégeois. La grande ombre encore visible aujourd'hui sur le bâtiment de la cité administrative en est le souvenir.

Plus proche de nous, « Aux Arts, etc » avec Jacques CHARLIER en 2010 a vu seize artistes réaliser chacun une œuvre aux alentours de la porte d'un hôtel de Ville ou d'une maison communale. Les marches de la maison communale de Marchin, Cher Eric, sont toujours gravées des inscriptions de l'artiste Paul PIERRARD.

Openairs sous la responsabilité de Johan MUYLE s'est déroulé l'an dernier et a interpellé le chaland avec des structures gonflables colorées, Monsieur le Gouverneur s'en souvient, on lui rappellera, dont la prochaine devrait se tenir en 2015.

Cette réflexion vise à construire une dynamique permanente autour des pratiques artistiques suivant un fil rouge bien défini.

L'objectif serait aussi de permettre aux artistes de tendre vers la pérennisation de leurs réalisations afin que leur talent soit inscrit pour longtemps dans notre province et pour que les publics puissent en profiter largement. En effet, lors des événements d'art public organisé antérieurement par la Province, vous aurez constaté que les œuvres créées pour l'occasion ont,

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

pour la plupart, été éphémères.

Par ailleurs, l'enjeu au centre de nos préoccupations est de viser pour l'avenir le croisement des disciplines : musique et littérature, danse et théâtre, design et économie... Bref, le but de cette démarche est de favoriser l'enrichissement mutuel, de construire des moments hybrides teintés d'audace et de recherches novatrices qui ouvriraient de nouveaux chemins pour la création. La finalité de ce dispositif sera, de manière récurrente, de questionner au plan symbolique notre vivre ensemble tout en inscrivant cette dynamique dans une perspective économique en invitant les artistes à s'emparer de matériaux innovants ou en travaillant les nouvelles technologies.

Nous avons pris note de votre proposition autour du Street Art. Certes à la mode, nous voyons plusieurs limites à cet art. Au-delà du coût financier important, cette nouvelle forme d'intervention pose de réelles questions par rapport à la sécurité des visiteurs et des artistes. J'entends par là, sécurité physique mais aussi, concernant ces derniers, leur reconnaissance. Créer des œuvres d'art vouées à être détruite à coup de marteau piqueur est sinon dévalorisant, en tout cas frustrant.

Mais comme je vous le disais, nous souhaitons nous inscrire dans la continuité, travailler le fond et pas uniquement la forme en restant à l'écoute de nos talents et en persévérant dans la médiation envers les publics.

En ce qui concerne les compétences qui m'ont été attribuées en propre, je voudrais préciser à M. le Conseiller CONTENT que son intervention à propos de la retransmission des séances de notre Conseil en streaming direct sur internet s'inscrit dans une réflexion plus large sur les nouveaux moyens de communication qui doivent être étudiés quant à leur impact, quant à leur fonctionnement et quant à leur coût. Cette problématique, si importante de nos jours, demande une analyse affinée, nous l'aborderons donc en Commission comme il l'a souhaité.

Madame la Conseillère MONVILLE m'interroge sur la problématique des jours blancs. Compte tenu qu'un amendement budgétaire a été déposé, le sujet sera donc abordé et débattu en commission. Mais cependant vous n'êtes pas sans savoir que toutes les questions liées à l'enseignement me passionnent et que je ne peux m'empêcher néanmoins déjà de vous donner mon premier sentiment sur ce sujet des jours blancs qui préoccupe à la fois enseignants, enseignés et parents.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Si, de prime abord, elle apparaît certes intéressante, l'initiative "Délibère-toi", développée dans le Brabant wallon, s'inscrit dans un cadre tout à fait particulier puisqu'elle s'avère être un répertoire de toutes les actions que le tissu associatif local propose en fin d'année scolaire aux jeunes âgés de 14 à 18 ans.

Depuis de nombreuses années, l'Enseignement de la Province de Liège, largement conscientisé à cette question, organise dans ses différents établissements de nombreuses activités qui dépassent non seulement le cadre réglementaire imposé mais aussi le caractère strictement occupationnel que l'on imagine parfois.

Ainsi, les organisations proposées par nos écoles constituent, d'une manière ou d'une autre, un prolongement des activités pédagogiques réalisées durant l'année scolaire. Citons, parmi les nombreuses activités culturelles, les visites de musées, les visites de lieux de mémoire tels que le fort d'Eben-Emael par exemple ou encore les activités d'initiations théâtrale et musicale.

Bien évidemment, des manifestations sportives sont également proposées aux élèves, comme des tournois de mini-foot, du kayak, du VTT ou encore de l'athlétisme. Dans le cadre des collaborations naturelles développées avec notre Enseignement de Promotion sociale, rappelons également l'organisation de formations en informatique et de préparation au permis de conduire à l'intention des élèves du secondaire.

Enfin, n'oublions pas non plus les organisations davantage ludiques et oui, pourquoi pas, bien méritées en cette période de fin d'année scolaire, telles les visites dans les parcs d'attraction, dans les domaines provinciaux, par exemple Wégimont, mais aussi les visites de parcs animaliers et d'aventures...

Toutes ces organisations sont assurées par nos différentes équipes pédagogiques, pourtant déjà mobilisées par toutes les activités habituelles en fin d'année scolaire.

J'en viens maintenant à la question de Monsieur GERARD en lui rappelant tout d'abord que la thématique qu'il évoque sous la mention « Carrefour de l'Enseignement des Pouvoirs locaux en province de Liège » sera aussi traitée en commission même si cette appellation globalisante peut surprendre de prime abord.

Comme vous le savez, Cher André, le cadre réglementaire de l'Enseignement, construit au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est complexe et parfois peu lisible pour les étudiants

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

et leurs parents. On en convient mutuellement.

L'Enseignement provincial déploie de très nombreuses actions pour assurer la meilleure information des élèves et de leurs parents.

Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, nous avons veillé par des courriers explicatifs ou l'organisation de réunions spécifiques, à apporter aux élèves de l'Enseignement secondaire et à leurs parents l'information la plus claire sur la mise en œuvre de la Certification Par Unités, CPU dans le jargon. C'est ce même souci qui a guidé la réflexion sur la refonte de notre site web, dont la nouvelle version est encore plus orientée vers les besoins des utilisateurs et je crois qu'un membre a reconnu d'ailleurs la qualité de ce site web.

Dans le secondaire, les nombreuses relations nouées avec les parents s'établissent, entre autres, au sein des conseils de participation de nos établissements, où ils peuvent être des acteurs à part entière de la vie à l'école.

Nous veillons aussi à assurer aux cursus scolaires une verticalité pertinente et cohérente avec la liaison, d'une part, entre le primaire et le secondaire et, d'autre part, entre le secondaire et notre Haute Ecole.

La liaison primaire-secondaire est un axe de travail primordial : comme tu le pointes, Cher André, il est en effet vital, pour l'avenir de notre région et de nos jeunes, de leur permettre de poser les meilleurs choix d'orientation en considérant l'enseignement qualifiant comme une réelle opportunité. Ce n'est pas la seule voie mais c'en est une et est importante. Avec l'aide des Centres PMS, qu'il faut impliquer, que nous impliquons, nous sommes attentifs à les y sensibiliser dès la fin du primaire.

Outre les relations que nos Instituts entretiennent chaque jour avec les acteurs de leur environnement immédiat, cette liaison se traduit notamment par l'organisation, depuis 2009, de nos mini-villages de l'Enseignement, rebaptisés cette année "Mini-villages des Métiers techniques", c'est encore plus précis, encore plus incitatif. Au total, ce sont plus de 20.000 visiteurs (élèves, parents et instituteurs) qui ont été accueillis, tous réseaux confondus et en parfaite collaboration avec les communes.

Je citerai également la mise sur pied cet été par nos Ecoles

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Polytechniques de stages d'initiation aux métiers techniques pour les enfants de 10 à 14 ans.

Enfin, le Techni Truck, bien connu désormais, il a accueilli plus de 18.000 élèves depuis son lancement en 2009.

Je rappellerai aussi nos Journées Portes ouvertes et notre participation aux salons d'orientation et d'information sur les études : chaque année, ce sont autant de moments privilégiés pour accueillir ou aller à la rencontre de futurs étudiants et de leurs parents.

Permettez-moi également d'insister sur les journées d'immersion de la Haute Ecole qui offrent l'opportunité de vivre une journée type d'un étudiant. C'est la même volonté d'accueil et d'accompagnement qui guide la semaine préparatoire organisée par son Service d'Aide à la Réussite.

Ainsi que je l'ai mentionné, l'orientation scolaire est une mission importante prise en charge par nos Centres PMS. C'est une préoccupation qu'ils gèrent au quotidien, au travers de rendez-vous individualisés avec les parents et les jeunes, d'activités d'information sur les études ou encore d'animations sur la connaissance des métiers.

Nous aurons très certainement l'occasion de débattre prochainement lors d'une réunion de la première Commission de notre volonté de consolider nos actions d'orientation des élèves par le développement, au niveau de notre enseignement secondaire, d'une véritable approche orientante.

La nature même de notre Enseignement implique des contacts permanents avec le monde professionnel et pour là aussi ne prendre que ce seul exemple, est-ce que vous imaginez l'organisation des stages, tant pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement supérieur, à quel point cela nécessite l'activation de nombreux réseaux professionnels et la collaboration avec les Fonds de formation, les Centres de compétence et les Centres de Technologie Avancée.

Les relations avec le monde professionnel s'effectuent aussi au sein d'organes tels que le comité d'accompagnement du Techni Truck, je ne fais pas ça tout seul. Quand on imagine des modèles différents et qu'on les réalise, c'est aussi avec les conseils judicieux et les interventions pertinentes de ces instances comme les Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (IPIEQ). Vous voyez, dans l'enseignement on aime bien les signes, moi un peu moins mais ça dit bien ce que ça veut dire,

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

c'est inter-réseaux, c'est de l'enseignement qualifiant et c'est un comité de pilotage.

Comme vous le voyez, nos actions d'orientation et les contacts que notre Enseignement noue tout au long de l'année avec les différents représentants des milieux professionnels sont nombreux et variés.

La Province de Liège, et son secteur Enseignement tout particulièrement, reste bien entendu à l'écoute ou à l'initiative de nouveaux projets. J'évoquerai ici très brièvement la Cité des métiers, pour laquelle la Province de Liège est d'ores et déjà partie prenante. Quoi de plus logique, puisque cette Cité aura comme objectif de sensibiliser les jeunes aux métiers de demain et sera un espace ouvert à tous les publics, pas seulement aux étudiants, aux parents, à tous les publics concernés par la vie économique, l'emploi, l'orientation active tout au long de la vie.

Alors, je viens d'évoquer nos relations avec le monde professionnel et j'en arrive tout naturellement à la question d'Alain DEFAYS, qui m'interroge sur l'immersion en entreprise.

QU'il me soit permis de répéter, notre Enseignement entretient des rapports étroits avec les entreprises, notamment à travers les stages et l'alternance.

C'est à ce point vrai que, dans son projet éducatif et pédagogique, l'Enseignement de la Province de Liège consacre un point particulier à l'application d'une pédagogie intégrant théorie et pratique. Théorie et pratique. La théorie de la pratique disait déjà André KRUPA, vous voyez que ce n'est pas d'aujourd'hui.

Cela a été concrétisé dans tous nos projets d'établissement, qui prévoient bien évidemment l'organisation d'une partie de la formation qualifiante dans le cadre de stages en entreprise, pour lesquels une convention garantit la qualité de la formation et son suivi pédagogique.

Je citerai aussi la participation de nos établissements au programme européen Leonardo avec à la clé, pour de nombreux élèves de notre 3e degré, un stage d'immersion en entreprise dans un pays d'Europe pour une durée de trois semaines, et parfois trois mois.

A titre d'exemple, à l'IPEA La Reid, les élèves de dernière année ont l'opportunité de réaliser un stage en France ou en Finlande. Au Lycée Jean Boets, les futures puéricultrices peuvent

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

partir chaque année en Italie accomplir un stage dans les écoles maternelles et les crèches de la région d'Agliana, en Toscane. Enfin, des élèves de nos Ecoles Polytechniques effectuent un stage de trois mois au sein de coopératives françaises, grâce à la collaboration menée depuis de nombreuses années avec l'asbl IDEES.

Tous ces élèves reçoivent, à la fin de leur stage d'immersion, un diplôme et un passeport Europass Mobility.

Alors, vous l'aurez compris, la Province de Liège n'a pas attendu la mise sur pied de projets pilotes pour proposer à ses élèves de l'Enseignement secondaire de pratiquer l'immersion en entreprise mais ça peut toujours s'amplifier il est vrai.

Et il en est bien évidemment de même au niveau de l'Enseignement supérieur. Il me plaît de rappeler qu'à plusieurs reprises ici-même, nous nous sommes réjouis de deux formations de Master en alternance sont organisées à la Haute Ecole, dans le domaine de la gestion de production et de la gestion des services généraux.

Ces formations visent à l'acquisition et la maîtrise des compétences, au cours d'un cursus suivi pour partie en entreprise et pour partie au sein de notre Haute Ecole.

A l'issue de l'évaluation que le Comité régional de pilotage vient de finaliser, il apparaît clairement que ces expériences ont été bénéfiques tant pour les entreprises que pour les Hautes Ecoles participantes et, bien entendu, leurs étudiants.

Ainsi, il a été démontré que cette organisation particulière de la formation favorise l'acquisition efficiente de compétences professionnelles et leur maîtrise, par les interactions créées avec les cours théoriques et l'immersion de l'étudiant sur le lieu de travail.

Vous faites également dans votre question référence à un projet de la Commission européenne dite «initiative pour l'emploi des jeunes» publiée dans l'ECHO en juin sous le titre «L'Europe débloque 6 milliards pour le chômage des jeunes». L'article informait que 6 milliards seraient consacrés pendant deux ans au financement de mesures visant à garantir aux jeunes de moins de 25 ans un emploi, un stage, une formation ou un apprentissage.

D'après nos informations, des projets ciblant l'emploi des jeunes de moins de 25 ans sur le territoire de la Province de Liège pourraient ainsi bénéficier de 12 millions d'euros

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

directement issus des crédits alloués par la Commission, 12 millions en provenance du Fonds social européen et 5 millions de la Région wallonne pour atteindre donc, faites le calcul facilement, un montant de total de 29 millions.

Ce montant serait consacré à des projets qui facilitent le passage des jeunes de moins de 25 ans entre l'enseignement et l'emploi grâce à des formations complémentaires, des stages en entreprises, des formations en alternance, un travail ou des formations à l'étranger.

L'Espace Qualité Formation du Département Formation, fort de son expérience de projet européen « INSERAV », nous en reparlerons tout à l'heure Chère Katty, pourrait bénéficier de ce nouveau fonds européen. En effet, des contacts ont déjà été pris avec des communes et des CPAS pour mettre en place un nouveau projet, basé sur le principe du compagnonnage, ciblant les jeunes de moins de 25 ans.

Nous ne savons pas pour l'instant pas si l'enseignement est concerné mais nous veillerons à impliquer les CEFA et Instituts de Promotion sociale afin qu'ils participent à des projets européens favorisant l'accès à l'emploi au travers de formations en alternance ou complémentaires.

Pour ce qui est de votre proposition d'examiner la question de l'enseignement en immersion lors d'une prochaine réunion de la première Commission, j'y souscris forcément bien volontiers. On a cette habitude que nous avons empruntée à la sixième Commission où les propositions sont toujours examinées et le débat est toujours continué et c'est bien ainsi que je souhaiterais que cela puisse continuer. Donc il n'y a pas de souci pour les différents intervenants cela restera ainsi. En tout cas moi, c'est mon vœu le plus cher.

En effet, il faut bien attirer l'attention sur les problèmes que l'utilisation des nouvelles technologies peut créer dans les milieux scolaires. Ca c'est aussi un autre aspect auquel on est aussi attentif.

Nous avons déjà, au niveau des règlements de nos écoles, pris diverses mesures et dispositions pour limiter tout risque de dérapage et de dommage éventuel pouvant être occasionnés tant aux élèves qu'aux membres du personnel d'ailleurs aussi, et à l'institution.

Ainsi, le règlement général des études de nos établissements

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

d'enseignement secondaire prévoit une disposition générale interdisant aux élèves d'utiliser, notamment sur les réseaux sociaux, le nom et/ou le sigle de l'établissement sans autorisation préalable de la Direction.

Par ailleurs, une circulaire provinciale, adoptée en 2008 déjà, stipule que la prise de photos ou de films mettant en images des membres de la communauté éducative, qu'ils soient adultes ou élèves, est interdite, sous peine de sanction disciplinaire ou d'éventuelles poursuites judiciaires. Elle précise, en outre, que la publication de telles photos ou vidéos sous la forme de quelque média que ce soit, en ce compris sur les réseaux sociaux tel que Facebook, constitue une circonstance aggravante.

Les obligations relatives au droit à l'image prévues dans cette circulaire ont été intégrées dans les règlements d'ordre intérieur de nos établissements d'enseignement secondaire et, par ce biais, ont été portés à la connaissance de chacun.

Bien évidemment, des dispositions semblables ont été adoptées dans le règlement général des études de la Haute Ecole. Celui-ci précise qu'il est formellement interdit aux étudiants de créer un site, un blog ou un forum consacré à la Haute Ecole, aux enseignants, à une classe ou à un étudiant, sans autorisation préalable de la Direction. Ce même règlement rappelle qu'aucune photo ne peut être diffusée sans l'accord de la personne concernée. Donc voilà, il y a déjà une organisation prudente en la matière.

Au-delà de ces dispositions réglementaires et de leur aspect je dirais strictement disciplinaire, nos établissements sont aussi attentifs, et ce fut le cas l'an dernier au Lycée Jean Boets, à organiser des activités de sensibilisation aux dangers d'internet et aux conflits ou menaces liés à l'utilisation des réseaux sociaux.

Cette problématique, déjà largement rencontrée au niveau de l'Enseignement de la Province de Liège, pourra trouver, si vous le souhaitez, un prolongement utile lors d'une prochaine réunion de notre première Commission.

Künftiges Zusammenarbeitsabkommen zwischen der Provinz Lüttich, der Deutschsprachigen Gemeinschaft und der deutschsprachigen Bürgermeisterkonferenz. (Prochain accord de coopération entre la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres germanophones).

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Je sais combien nos quatre collègues issus du district d'Eupen sont attentifs à la bonne conclusion de l'accord de Coopération que je viens de mentionner, même si, comme chacun d'entre nous, nous représentons une fois élus, l'ensemble de la Province.

Des trois interventions d'hier sur le sujet, je retiens, certes avec des nuances, que vous êtes globalement rassurés. Rassurés, et même, là aussi avec ses sensibilités, tout à fait optimistes. Je vous rejoins donc et je vous conforte dans cette appréciation.

Comment pourrait-il en être autrement lorsque le budget 2013 a permis la continuité dans l'esprit de l'accord précédent et que le budget 2014, dans l'attente d'un nouvel accord, comporte des prévisions budgétaires qui permettent en reliant ces deux exercices d'apporter le signal adéquat et positif pour l'avenir.

Vous aurez déjà noté - évidemment - une nouveauté, à savoir : un projet d'accord de trois parties, et je réponds ainsi à une des interventions (Monsieur André GILLES Député provincial - Président cite cette phrase en allemand) : « la Province, la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres germanophones ».

Le Collège provincial désire vraiment sur ce dossier pas seulement la réussite mais le succès et celui-ci implique donc que le travail puisse être encore peaufiné ; j'ai d'ailleurs bien noté les points précis que vous évoquez dans vos interpellations.

Les dernières touches de pinceau vont être apportées et dès lors, non pas qu'il s'agisse d'un cadeau puisque le travail porte sur une action concertée et équilibrée, notre Assemblée sera appelée à statuer sur le dossier à sa séance de décembre. Le rendez-vous est pris, et l'accord pour les années 2013 à 2015 sera au pied du sapin.

Ich danke Ihnen für Ihr Vertrauen. (Je vous remercie de votre confiance).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Député provincial-Président, danke schön. J'invite maintenant M. PIRE à venir nous rejoindre à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Je voudrais d'abord remercier le collègue qui m'a interrogé quant à la problématique générale du développement de la mobilité douce qui est je rappelle de manière transversale liée à la supracommunalité.

Merci à lui d'avoir cité toutes les actions déjà menées par la province de Liège qu'on a déjà abondamment développées lors de notre Conseil thématique d'il y a deux semaines.

Je voudrais donc rappeler, ce sont des rappels, que le Collège provincial a inscrit, dans l'axe « développement territorial durable » qui est dans la déclaration de politique générale, l'investissement dans des actions de mobilité durable, au bénéfice de l'institution provinciale, des villes et communes et de l'ensemble des pouvoirs locaux de manière générale.

Alors, la mobilité douce, par laquelle il convient d'entendre les modes de déplacement qui ont uniquement recours à l'énergie humaine, tels que la marche à pied et le vélo, est une partie intégrante de la mobilité durable.

Concernant les actions menées en interne à la Province et au bénéfice de ses agents notamment, agents qui utilisent le vélo pour les déplacements domicile-lieu de travail, je le rappelle, Robert MEUREAU pourrait le faire mieux que moi, l'octroi d'une indemnité, actuellement de 24 euro-cents par kilomètre.

Toujours pour inciter ses agents à utiliser le vélo et lorsque cela est possible, des aménagements tels que des emplacements réservés et des douches, important, ont été réalisés ou sont en cours d'étude au niveau de plusieurs établissements provinciaux.

C'est dans la même optique que des vélos et vélos électriques ont été acquis par la Province qui les met à disposition de ses agents pour leurs déplacements professionnels.

Je viens donc de l'évoquer, la Province de Liège s'investit dans des actions supracommunales en faveur de la mobilité durable, le projet le plus connu en la matière concerne bien entendu l'EcoVoiturage et les parkings d'EcoVoiturage.

Alors, s'il s'agit avant tout d'une action de mobilité durable, la mobilité douce y a été spécifiquement prise en compte depuis l'analyse des sites jusqu'à la réalisation et l'équipement des implantations, avec une attention toute particulière pour la

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

proximité des noyaux d'habitat, ce qui rend possible l'accès piéton et, lorsque le site permet l'accès en vélo, un abri spécifiquement équipé est prévu.

Pour ce qui est des interventions de la Province en matière de RAVEL et je là j'aurai une pensée émue pour notre ancien collègue Christophe LACROIX qui dans une autre vie d'ailleurs était le papa du Ravel puisqu'au Cabinet de Michel DAERDEN, c'est lui qui l'avait lancé, c'est donc une prérogative de la Région Wallonne. Et je pense qu'il faut se féliciter des actions de Christophe, le papa du RAVEL mais aussi de l'ensemble des Services de la Région Wallonne et donc qui relève toujours aujourd'hui, et vous avez parlé d'initiatives nouvelles encore à réaliser, c'est très bien mais ça, c'est la Région Wallonne, et je dirais les deux secteurs : le Service Public de Wallonie et les Services de la mobilité. Vous connaissez bien le responsable politique d'ailleurs.

Qu'est-ce qui n'est pas à charge de la Région Wallonne ? C'est l'entretien et notamment l'entretien lourd qui lui a été décidé par la Région Wallonne comme étant à charge des villes et communes pour l'entretien lourd que léger, puisqu'aussi bien, il est vrai, que le RAVEL ne connaît pas les frontières communales et donc vu ce constat, et j'avais eu l'occasion évidemment de le mentionner déjà lors de la mandature précédente, vous n'y étiez pas, on ne peut pas vous le reprocher, bon nombres de paramètres restaient évidemment à définir, et c'est dans le cadre de cette évolution de la Politique régionale que la Province de Liège pourrait, notamment je regarde André GILLES en disant ça, dans notre volonté de soutien aux communes - La Province, l'amie des Communes - et dans une vision de transversalité, de supracommunalité, la Province donc pourrait réaliser un marché conjoint pour l'entretien du RAVEL et cela, au bénéfice des villes et communes.

La mission d'entretien du Ravel pourrait donc, conditionnel, pourrait relever de la Province dans le cadre d'un appui aux communes, pour autant que la notion d'entretien s'entende dans une stricte acceptation recouvrant le nettoyage, le fauchage, le déneigement et les réfections légères.

Cette façon de faire permettrait de gagner en cohérence et en uniformisation des politiques d'entretien, c'est déjà le cas d'ailleurs pour ce qui concerne la signalisation touristique à l'intervention de la FTPL. Il est bien évident que toutes les charges liées aux grosses réparations et entretiens continuent à relever du pouvoir qui a établi ces infrastructures, à savoir la

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Wallonie.

En conclusion de tout cela, on peut dire que la Province de Liège a déjà dit et maintient aujourd'hui qu'elle est ouverte à une concertation sur les modalités éventuelles d'un partenariat avec la Wallonie et les communes pour assurer ce qui est du ressort de celles-ci, les Communes, à savoir l'entretien et donc, quelque part bien évidemment, la pérennité du Ravel.

Interrogé également en matière de ce que fait la Fédération du Tourisme de la Province de Liège donc, la FTPL continue de s'investir dans des projets eurégionaux dont un qui a conduit à l'inauguration, en juillet dernier, de la route touristique « Vennbahn » ou encore le projet pilote « Eurovélo 3 » qui suit principalement le RAVEL et dont le plan d'action ambitieuse de baliser l'itinéraire et de réfectionner l'infrastructure entre 2014 et 2020.

Au sujet de l'étude cyclotourisme qui vise le développement d'un schéma cyclable directeur pour la Province de Liège, après concertation entre la SPI, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et le Service public de Wallonie, il a été décidé de demander des informations complémentaires aux soumissionnaires du marché avant de finaliser le rapport d'attribution. Cette étude devrait dès lors commencer début janvier 2014.

Toujours dans l'exercice de ses missions, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège a édité une brochure et une carte consacrées au Ravel, en français, en allemand et en néerlandais. Depuis 2011, ce sont 70.000 brochures et 10.000 cartes qui ont été distribuées.

Toutes ces actions de création et d'amélioration d'infrastructures, de mise à disposition de vélos, de promotion de l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-lieu de travail et pour le développement d'autres formes de tourisme interviennent en soutien de la vision provinciale de complémentarité de la mobilité douce avec les autres mobilités. La volonté clairement avouée étant de faire de la mobilité douce un maillon, établi et toujours plus important d'ailleurs, de la chaîne de la mobilité de tout un chacun.

Voilà, ceci sont des informations qui me venaient évidemment de la FTPL que Paul-Emile MOTTARD aurait évidemment pu donner mieux que quiconque. J'espère en tout cas avec toutes ces précisions, avoir répondu à votre questionnement.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial Vice-président. J'invite à présent à la tribune Mme FIRQUET. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, Madame PIRMOLIN, il y a effectivement 11 mois, votre désormais ancienne collègue, Mme Jeannine Wathelet-Flamand, me posait la même question que la votre à propos de l'accueil de la petite enfance et des personnes âgées.

Je tiens à vous rassurer d'emblée... Je suis consciente de cette double évidence rappelée par vos soins, à savoir que d'une part, le lieu d'accueil de la petite enfance est un lieu de socialisation, et que d'autre part, l'accueil de la petite enfance a une incidence sur l'emploi.

Mais, rassurez-moi à votre tour, en me disant que vous aviez bien perçu ma réponse de l'an dernier ?

On le sait, l'accueil de la Petite Enfance est clairement une compétence des communes pour les initiatives locales et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'agrégation et la subsidiation des espaces d'accueil !

Nonobstant ce partage des compétences, la Province de Liège agit dans le rôle qui est le sien, à savoir la coordination depuis 2010, en partenariat avec l'ONE, du projet « Accueil Temps Libre » au niveau des communes, mais aussi en participant activement, depuis 2009, au « Portail Accueil des enfants », un site internet qui recense et met à jour toutes les offres des communes participantes relatives à l'accueil scolaire et extrascolaire, de la petite enfance à l'adolescence puisque ce sont les jeunes de 0 à 16 ans qui sont concernés par ce site.

Deux initiatives qui répondent donc, bien avant l'heure, au souci d'aide aux communes que vous soulignez dans votre question.

En ce qui concerne une aide financière, je ne peux que vous renvoyer vers les autorités compétentes auprès desquelles je ne doute pas que vous rencontrerez une oreille attentive au profit de tous !

Pour ce qui concerne la coordination provinciale, la

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

thématique pourrait en effet être abordée sous le thème générique d'action du Service aux citoyens et à la personne. Cela étant, et vous le savez, les procédures permettant de retenir un projet susceptible de pouvoir bénéficier d'une enveloppe supracommunale imposent une série d'étapes dont un passage obligé, et qui doit être validé, c'est important, par un feu vert de chaque structure d'arrondissement. L'espoir formulé donc par vos soins au nom de votre groupe politique devra donc s'inscrire lui aussi dans le même schéma et rencontrer dès lors l'avis favorable des communes représentées sur l'arrondissement qui pourrait accueillir un service de ce type.

Enfin, il en va de même de l'accueil de la personne âgée qui est devenue par transfert de la Communauté française une stricte compétence de la Région Wallonne en matière d'établissements d'hébergement et d'accueil des personnes âgées, exception faite toutefois pour la Communauté germanophone qui reste compétente sur cette matière.

De même, le SPW intervient dans la gestion de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées par l'intermédiaire de RESPECT SENIORS et encadre administrativement les services agréés d'aide aux familles et de soins ambulatoires.

Toutefois, là aussi, la Province a voulu jouer un rôle complémentaire dans une optique toujours d'aide aux communes à travers la Commission Seniors que j'évoque plus largement dans la réponse que je ferai à la question de M. Spits.

Voilà, Madame la Conseillère, ce que je peux vous dire aujourd'hui, en nous permettant également d'y revenir lors d'une prochaine Commission bien entendu, pour autant que la discussion puisse être orientée de manière constructive sur une offre en adéquation avec les compétences provinciales.

Monsieur SPITS. Je ne peux évidemment qu'être d'accord avec votre constat posé en préambule et je voudrais pouvoir vous rassurer quant aux actions menées par la Province avec pour objectifs l'aide et le soutien des personnes âgées, leur bien-être et le rapprochement intergénérationnel.

Vous citez trois exemples dont certains ne relèvent pas de la compétence provinciale et je vais donc vous en citer d'autres qui sont précisément des initiatives provinciales du département des Affaires sociales notamment, lequel n'est toutefois pas le seul à agir sur cette thématique.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Ainsi, par exemple, mon Collègue Georges Pire s'est depuis longtemps penché sur la question du bien-être physique des aînés, notamment, mais c'est loin d'être le seul exemple, par le biais des ballades intergénérationnelles, comme celle qui a lieu en septembre à Blegny-Mines.

De même, André Gilles l'a fait au niveau de l'Enseignement provincial que vous citez dans vos exemples et je vous rappelle à cet effet le projet INSERAV qui vise à améliorer le processus d'insertion socioprofessionnelle des personnes très éloignées de l'emploi. En effet, le Député président vous l'a rappelé tout à l'heure, INSERAV repose sur une méthodologie inspirée du compagnonnage, un processus pédagogique actif. La méthode propose en effet une approche motivante de la formation, en 7 étapes, et appuyée par l'accompagnement par des personnes retraitées.

Au niveau du département des Affaires sociales, d'une manière générale, nous avons soit apporté notre soutien aux diverses politiques menées en faveur des aînés, soit mené des initiatives propres sur cette thématique.

Je citerais pour mémoire quelques exemples : la présentation au Palais de la Nation à l'occasion de la Fête du Roi en novembre 2012 de plusieurs initiatives intergénérationnelles menées en Province de Liège par le tissu associatif et présentées par celui-ci.

Le soutien depuis trois ans à l'Opération Carrefour des générations menée chaque année en avril par la Fondation Roi Baudouin puis par l'ASBL Courants d'Âges.

Une information complète aux communes qui nous ont sollicité à travers leur plan de cohésion social sur la thématique des Seniors.

Le soutien à l'ASBL régionale « Respect Seniors », notamment par l'organisation le 25 septembre dernier d'une journée « Familles en scène » à l'occasion de la journée mondiale de la personne âgée.

Autre exemple, l'organisation en collaboration avec le Comité provincial de promotion du travail le 8 octobre dernier d'une journée d'études consacrée au thème : « Les travailleurs de plus de 45 ans : les clés pour bien vieillir au travail ».

Et enfin, l'organisation en marge des deux dernières éditions du Salon du Volontariat de deux journées d'étude. La première, en

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

février 2012, s'intitulait « Quand les âges s'emmêlent » et s'inscrivait dans l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations. Et la deuxième, en mai dernier cette fois, sur « Le Volontariat au service d'actions citoyennes » avec notamment la présentation du projet « Leven in het dorp », une initiative néerlandaise du maintien à domicile des personnes âgées grâce à la coopération et au volontariat intergénérationnels.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention du suicide, le projet « Sentinelles » formera prochainement les aides familiales volontaires de la Croix Rouge de Belgique afin de leur permettre de mieux détecter les risques suicidaires chez les personnes âgées qu'elles visitent.

Et enfin, à travers l'organisation des Salons du Volontariat cette fois, de manière général la thématique intergénérationnelle que le volontariat rencontre presque naturellement est largement mise à l'honneur.

Des exemples comme ceux-ci, la Province de Liège pourraient en citer de nombreux autres et ce dans plusieurs départements comme je l'ai souligné.

J'espère qu'il vous démontre que cette thématique nous est chère et qu'elle ne s'en trouvera pas renforcée par la création d'un Conseil consultatif des Aînés, j'insiste, sur le modèle de celui qui existe en Province du Luxembourg.

Ann Chevalier avait déjà eu l'occasion de répondre à pareille proposition en 2009, soulignant que, « comparaison n'est pas raison » la mise sur pied d'un tel conseil en Province de Liège sur le modèle luxembourgeois était, techniquement difficile sinon impossible, mais surtout inutile dans la mesure où il existe déjà de fait à travers la Commission Seniors du Département des Affaires sociales.

Cette commission est constituée de représentants politiques provinciaux ; de représentants des Conseils Consultatifs Communaux installés en province de Liège ; de représentants du secteur du soin et de l'hébergement ; d'associations s'adressant aux aînés.

Soit identiquement la même composition que le Conseil Consultatif Provincial des Aînés de la province du Luxembourg à cette différence essentielle à mes yeux, c'est que cette représentation se fait sur base volontaire, ce qui me paraît préférable à bien des égards.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Pour ce qui concerne les conseils consultatifs des aînés, c'est important, depuis deux ans et en étroite collaboration avec la CAS, la Coordination des Associations de Seniors, nous avons sollicité les 84 communes de la province de Liège afin qu'elles organisent leur propre Conseil consultatif communal des aînés. Ensuite, nous avons proposé, notamment, une formation pour permettre aux présidents et secrétaires de ces conseils de se former à la conduite de réunion. Enfin, nous les sollicitons régulièrement sur les projets fédérateurs que la Province pourrait coordonner utilement à leur profit.

Lors de la dernière réunion de la Commission Senior qui s'est tenue pas plus tard que ce mardi et où je déplore l'absence des représentants politiques du Conseil provincial, nous avons autour de la table une cinquantaine de personnes présentes dont une majorité en provenance de plusieurs Conseils Consultatifs Communaux des Aînés. Une partie des points abordés visaient précisément l'échange de bonnes pratiques entre eux.

Au regard de tout ce qui précède, Monsieur le Conseiller provincial, je répète que je ne crois pas à l'utilité d'un Conseil consultatif provincial des Aînés sur le modèle de la Province du Luxembourg, mais je tenais à souligner qu'il existe bien un modèle « liégeois », même s'il n'est pas appelé comme ça, il est efficace et pertinent et nous l'avons construit depuis trois ans et il rencontre, je pense, les objectifs du Conseil consultatif que vous citiez. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. J'invite maintenant M. MEUREAU à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues, Madame la Directrice générale.

Je réponds tout d'abord à ma collègue et amie Muriel BRODURE qui m'interroge sur les ambitions, sur l'avenir de l'Académie provinciale des Sports.

Je peux vous dire que pour la saison 2013-2014, ce sont 2.000 enfants qui sont inscrits. Différents bassins de vie sont articulés de la manière suivante : il y a la « Hesbaye-Nord », ça commence par chez moi, ce n'est pas moi qui ait écrit la réponse, Hannut, Lincet et Waremme, cela fait 250 enfants.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Zone « Meuse-Hesbaye », 250 enfants également en sachant que Villers-le-Bouillet rejoindra la saison prochaine. Condroz et de l'Ourthe, c'est 150 inscrits et c'est une dizaine de communes et cinq nouvelles sont annoncées. Des pourparlers sont en route pour Hamoir, Ouffet et Clavier.

Nous avons aussi la zone « Haute-Meuse », je signale également une activité particulière à Jemeppe, cette organisation regroupe 220 inscrits.

Les triangles « Herstal-Oupeye-Juprelle », un bassin regroupant Verviers, Dison et Pepinster pour 280 enfants et la zone dénommée « Warche-Amblève » qui va de Stavelot-Malmedy à Stoumont ne subit aucune modification et c'est un peu plus difficile sur le plan géographique.

Vous aurez compris à l'énumération de tous ces sous-bassins qu'on tâche de trouver le plus de proximité possible avec les clubs et avec les communes.

Enfin, les activités spécifiques pour moins valides et personnes avec déficience mentale sont réparties dans toute la province, en partenariat bien évidemment avec des clubs spécialisés.

A ce jour, 95 personnes y suivent une activité sportive par semaine dans ce cadre là. Ce type d'initiatives spécialisées sera toujours proposé évidemment en 2014 avec un vaste panel de clubs partenaires, engendrant un coût de fonctionnement assez important mais chacun comprendra que c'est vraiment essentiel.

En résumé, l'Académie provinciale des Sports pour les 4-11 ans représente près de 200 séances par semaine, soit autant de viviers et de tremplins orientés vers les clubs locaux, lesquels après 3 ans de cohabitation avec cette initiative provinciale, se réjouissent d'offrir un relais aux enfants qui ont pris goût tout en douceur à une discipline sportive.

Au départ, une quinzaine de sports étaient proposés en 2010 dans chaque bassin ; c'est aujourd'hui plus de 25 disciplines différentes qui peuvent être découvertes par les enfants : le nombre d'enfants par groupe a été réduit, ce qui augmente la qualité pédagogique de l'action.

Enfin, dans le cadre de la Déclaration de politique générale du Collège provincial, il a été annoncé la mise en place d'une l'Académie provinciale des Adolescents de 12 à 16 ans.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Les activités s'étaleront de mars à novembre 2014, dans des sports variés incluant le fun, l'aventure et les défis personnels. C'est un peu différent. Et d'ores et déjà, nous avons un écho favorable des fédérations concernées, à savoir : le tennis de table, le tennis, le badminton, la spéléologie, l'escalade et l'alpinisme, la plongée, l'athlétisme, le cyclisme, la voile et l'aviron.

Après une analyse détaillée de ce projet, la finalisation est en route pour l'instant. De nombreux contacts sont encore nécessaires et donc, les premières activités sont prévues durant les prochaines vacances de Carnaval 2014. Je ne manquerai pas de vous informer de l'évolution de ce projet.

On reste dans le sport avec un sportif renommé, il s'appelle Gérard GEORGES que je salue bien et qui m'interroge, lui, sur le guichet du sport.

Alors, le Guichet du Sport et bien c'est tout neuf, son entrée en fonction est très récente et je le remercie déjà pour l'intérêt qui est porté à cette initiative.

Tout d'abord, il n'est pas inutile de rappeler que la mission principale du Guichet consiste essentiellement à conseiller, aider et soutenir les diverses associations ou structures, tant publiques que privées, qui œuvrent dans le domaine du sport sur le territoire de notre province, en ce compris évidemment la population au sens plus large du terme.

Le Guichet du Sport initié et intégré au Service des Sports de la Province de Liège vient donc renforcer l'offre de service public qui était déjà largement proposée et appréciée précédemment.

Le rôle joué par les associations sportives s'exécutant très souvent sur le plan « local » et l'importance des interventions des différentes communes dans toute la politique sportive justifient pleinement le caractère supracommunal de l'initiative du Guichet du Sport.

En outre, je tiens à préciser que cette mise en place n'a nécessité l'engagement d'aucun moyen particulier, à l'exception du visuel qui est sur la vitrine de la Maison des Sports et ça, je vous invite à aller le voir.

En outre, il ne s'agit pas d'opérer une quelconque

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

concurrence ou redondance bien au contraire, vis-à-vis d'associations déjà actives dans le domaine mais d'agir en parfaite complémentarité avec elles et j'y reviendrai par la suite, tout en appliquant les principes de synergie et de transversalité qui sont chères à plusieurs de mes collègues, j'y reviendrai tout à l'heure sur la transversalité.

Les services proposés et actions mises en place sont principalement destinés, je vous le répète, aux fédérations sportives provinciales ou structures provinciales liégeoises, aux fédérations sportives communautaires établies sur notre territoire ; aux clubs sportifs qui comprennent évidemment les dirigeants, les affiliés, les pratiquants, les entraîneurs, les arbitres ; à toute personne désirant pratiquer une discipline sportive, en ce compris les parents pour leurs enfants mineurs ; aux initiateurs d'activités sportives ; aux responsables communaux, les échevins des sports, les gestionnaires d'infrastructures sportives, les écoles ; aux autres associations de la province, je pense aux organisations de jeunesse, d'adultes, de troisième âge ou des organisateurs de stages sportifs et bien entendu aussi des étudiants qui seraient intéressés dans le cadre de l'élaboration de leur mémoire, non pour les aider à le faire mais pour leur fournir les références utiles.

Les interventions du Guichet se concentrent sur six domaines particuliers : les informations factuelles, les références, la gestion administrative par exemple, la santé, la sécurité, la formation et l'organisation du sport.

A l'avenir, outre sa mission première en matière d'information et de conseil, le Guichet du Sport s'impliquera par la prise de certaines autres initiatives comme les colloques, les séminaires, en collaboration avec la Maison des Sports bien entendu.

L'élaboration de brochures à thème a déjà débuté et se poursuivra, de même que l'organisation de visites formatives.

D'autre part, en ce qui concerne plus spécifiquement le développement de partenariat évoqué en début de mon intervention, il est évident que la réussite du travail du Guichet du Sport nécessite un travail de concertation et de collaboration.

Avec qui cette collaboration : c'est déjà passé en Commission et au Conseil pour deux d'entre-elles je crois : la Maison des Associations d'Amay essentiellement pour le travail de terrain dans l'Arrondissement de Huy-Waremme ; la Maison Verviétoise des Sports, vous l'aurez compris pour l'Arrondissement de Verviers à

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

l'exception des Communes germanophones parce que là, nous trouverons une formule différente établie à Eupen et avec les collaborations un peu différentes vu que les Décrets en matière de sport ne sont pas tout à fait identiques.

En fait, il y aura aussi des partenariats qui sont déjà pré-conclus avec l'AISF, l'Association Interfédérale du Sport Francophone et l'AES, l'Association des Etablissements Sportifs pour aider soit les Communes, soit la Province elle-même à se doter des meilleures infrastructures possible au meilleur prix.

Vous aurez compris comme cela qu'on essaye de quadriller l'ensemble de la province de Liège sur le plan géographique en sachant que le Service évidemment, est basé, le Guichet est basé à la Maison des Sports et que nous ne multiplierons pas ni les juristes, ni les comptables, ils sont très bien à l'Administration provinciale, ont tous un téléphone et donc, on pourra évidemment s'en servir à ce moment-là.

Ce que nous voulons faire, c'est un engagement de qualité au niveau des réponses données et de suivi, c'est ce que j'appelle le service après vente pour ce qui est d'aider, justement, souvent les bénévoles à pouvoir remplir leurs obligations au sein de leur comité.

A ce jour, on a déjà plus d'une quinzaine de demandes qui sont le plus souvent venues, soit de clubs soit d'étudiants et les sujets évoqués jusqu'à présent sont souvent les méthodes d'octroi de subventions, les status, les modifications de statut ou des informations nécessaires comme pour les travaux d'étude par exemple.

Voilà, j'espère avoir été complet, je reviendrai assez régulièrement sur les activités de ce nouvel outil.

Troisième question, elle m'est adressée par mon collègue et ami, André DENIS, qui me posait la question si j'étais en charge de la chasse et je lui ai répondu que j'étais Député en charge des taxes.

Donc, André DENIS, je commence à le connaître, a décidé de ne pas changer son fusil d'épaule. Le Collège non plus ! Caramba !

La taxe provinciale de 22€ liée au permis de port d'armes de chasse est en effet pelliculaire, comme vous le souligniez, comparée à l'investissement financier annuel d'un bon chasseur.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Comptons en effet et remarquez le, les chiffres ne sont pas ronds: 3.060 € pour une bonne carabine ; 40,8 € pour le chapeau ; 255 € par action de chasse et 102 € pour 20 cartouches et 20 cartouches, c'est peu ! Toutes ne font pas mouche ! La mouche, c'est pour la chasse au poisson. Il n'y a pas de chasse au poisson ? Il n'y a pas de chasse au canard non plus !

Bref, sans compter la mise à disposition du terrain de chasse, on atteint facilement les 2.040 € par an.

Et oui, depuis la réponse de l'an dernier, l'indexation a également frappé le chasseur. En revanche, vous remarquerez que la taxe est, quant à elle, demeurée inchangée, et en réponse à votre interpellation de l'an prochain déjà, sa part relative aura encore diminué !

En ma qualité d'argentier provincial, j'ajouterai que les 84.000 € de recettes qu'elle génère en nos caisses servent, au choix, en fonction de cette fameuse transversalité et bien, elles servent au choix, soit à l'entretien des cours d'eau, soit au tourisme, soit à la lutte contre les assuétudes, soit au stockage de sel de déneigement.

En bref, « Qui va à la chasse, garde sa taxe ! ». Un, un hein !

(Rires)

Monsieur le Président, Chers Collègues, je suis interrogé sur deux sujets différents par rapport à la mise en place des sanctions administratives ou plutôt du Service provincial qui s'occupe de sanctionner ces infractions. D'abord M. RASSAA.

La Nouvelle Loi Communale s'intéresse à la « petite criminalité ». Ce nouveau système permet en outre aux communes de lutter contre le sentiment d'impunité lié à l'absence de poursuites par les instances judiciaires.

Toutefois les Lois et Décrets prévoient que « le Conseil provincial demande au Conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial s'il en a fait la demande. La province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

Cela résulte donc en premier lieu d'une obligation légale que

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

remplit la Province par rapport à des demandes qui émanent des Communes.

Force est de constater qu'une grande majorité des 44 communes partenaires sont des entités de moins de 10.000 habitants, ne pouvant elles-mêmes assumer cette tâche.

Au-delà des obligations légales, je pense que la Province de Liège remplit une de ses tâches supracommunales mais sur la demande des Communes.

En résumé, je vous dirais que la loi, c'est la loi, le décret le décret et que les personnes qui travaillent à la Province dans ce domaine remplissent leurs obligations, en sont peut être heureuses de remplir une tâche qui n'existe pas dans certaines petites communes mais il n'appartient pas, et je l'ai déjà dit, à la Province d'influencer le contenu de ce décret.

Par contre, au quotidien, je peux quand même vous affirmer, après avoir interrogé et je pense que ça a été répercuté dans les travaux de la Commission d'il y a à peu près un mois d'ici, ça a été exprimé par les agents qui opèrent ce travail qu'elles n'ont pas le droit de faire de la médiation par contre, dans l'application des sanctions, elles mesurent, elles font comprendre et elles n'appliquent pas directement la totalité d'une amende potentielle.

Voilà ce que je pouvais répondre dans ce domaine là.

J'en viens maintenant à l'autre volet de la question évoquée par Monsieur Fabian CULOT et ça parlait de suivre les formations adéquates.

Le Service des Sanctions administratives communales dispose d'un budget permettant à ses agents de s'inscrire aux formations qu'ils jugent utiles pour leur fonction.

Pour l'heure, une seule formation a été organisée sur la nouvelle loi, il s'agit d'une journée d'études « Colloque SAC », organisée par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie en octobre 2013.

Cette journée a notamment permis aux fonctionnaires sanctionneurs provinciaux de s'informer sur l'adoption prochaine des arrêtés d'application de la loi.

Force est de constater que très peu de formations leur sont spécifiquement dédiées.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Relativement à la nouvelle loi, les fonctionnaires sanctionneurs provinciaux liégeois ont entretenu beaucoup de contacts avec leurs homologues des autres provinces.

Début septembre, notre juriste pénaliste a finalisé une analyse complète de la nouvelle loi. Le document présente de manière détaillée les nouveautés de la loi et les démarches à exécuter, obligatoirement ou facultativement, par les Communes. Il a été transmis dans le courant d'octobre à chaque Commune partenaire.

Par ailleurs, l'Ecole de police de la Province de Liège apporte également sa contribution dans ce domaine en organisant la formation qui permet aux agents communaux de satisfaire aux conditions en matière de sanctions administratives communales.

Comme vous, nous estimons que suite à la réforme à laquelle vous faites référence, une journée de formation d'actualisation sera bien utile.

C'est pourquoi, l'Ecole de Police prévoit bien une formation de mise à jour à l'intention des agents constatateurs communaux dès que l'arrêté d'application sera publié. De plus, elle va adapter le contenu de sa formation de base et organiser une nouvelle session en réponse aux demandes des communes.

Je change de registre, Monsieur le Président, pour répondre à mon ami José SPITS concernant la lutte contre la rouille grillagée.

Depuis plusieurs années, les Services Agricoles de la Province de Liège collaborent avec l'asbl Profruits dans le cadre de la lutte contre la rouille grillagée qui attaque les arbres fruitiers haute-tige.

Vous l'avez souligné à l'occasion de votre intervention, cette année encore, un soutien à l'asbl « Les amis de la terre » est apporté dans le cadre précis de la lutte contre ce fléau.

L'objectif principal est le soutien aux 14 communes du Plateau de Herve dans la lutte contre cette rouille grillagée du poirier plus particulièrement.

Les actions suivantes devraient être entreprises, devraient ça veut dire que c'est précisé dans une convention : communication via internet par l'intermédiaire d'un blog ; formation des agents

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

communaux à la reconnaissance des genévriers ; suivi des vergers de poiriers qui ont été replantés ; formation des agents communaux à la taille des poiriers ; création d'un stand didactique ; participation à des évènements liés au thème ; prise de contact avec les pépiniéristes ; plantation d'un poirier symbolique. J'ai résumé évidemment mais c'est beaucoup plus long que ça.

Le projet sera évalué sur base de différents critères tels le nombre d'agents communaux formés etc.

Par ailleurs, les contacts avec l'asbl Profruits ont été maintenus et un projet est actuellement à l'étude. Vous devez savoir que j'ai demandé d'ailleurs qu'on me cartographie les propriétaires, les exploitants et les spécialistes qui s'occupent de fruticulture de manière générale en province de Liège.

Donc, la rouille grillagée étant un problème parmi d'autres. Ca a été dit je pense en Commission et dès que je l'aurai, on y reviendra à ce moment là mais je pense que vos inquiétudes et l'objectif que vous poursuivez est rencontré par cette coalition de deux aides.

J'en viens à la question de mon ami Eric LOMBA qui m'interroge sur les actions menées par les services agricoles en matière de commercialisation en circuits-courts.

Nous avons encore tous en mémoire la dernière crise agricole, celle du lait ! Lors de cette crise, plusieurs conseillers nous avaient demandé de tenter d'aider les agriculteurs avec, notamment, le développement de circuits courts de commercialisation.

Diverses actions avaient été initiées mais aucune n'a eu un réel impact sur la « survie » de nos exploitations.

Pourtant nous étions tous conscients qu'une commercialisation de nos produits pouvait offrir une solution pour un certain nombre de nos artisans.

C'est pourquoi, saisissant l'opportunité offerte par le groupe « Carrefour » de créer des espaces de vente de produits de terroir, les Services agricoles ont œuvré à la réalisation de ces circuits commerciaux.

Lancée en juin 2012 dans le magasin « Carrefour Market » de Herstal, cette opération a pris une envergure non négligeable. A ce jour, quatre magasins « Carrefour » sont alimentés

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

quotidiennement en produits locaux.

Une charte de la commercialisation des produits de terroir garantit au producteur une série de facilités : approvisionnement saisonnier, fixation des prix de vente, paiement rapide, etc.

Aujourd'hui ce ne sont pas moins d'une centaine de producteurs, avec 400 « produits de terroir » qui sont référencés par « Carrefour ».

Le succès étant au rendez-vous, d'autres magasins ont marqué leur intérêt par cette formule : citons « Intermarché, Cora, Delhaize et Red ».

Les Services agricoles sont assez fiers de cette réussite car « Carrefour » souhaite que le modèle liégeois soit « exporté » dans les autres provinces belges !

A l'instar du constat que vous avez fait, peu d'agriculteurs-transformateurs peuvent entrer dans ce système. Dès lors, un encadrement de petits maraîchers par un technicien spécialisé a été initié.

La tâche demeure considérable, si nous voulons que d'autres exploitations puissent commercialiser une partie de leur production et bien, il faudra encore travailler d'avantage et travailler d'avantage avec notamment des solutions telles que vous avez présentées et vous les avez présentées par mail ou par envoi électronique soit hier soir, soit ce matin et vous vous levez très tôt : 6H14' ai-je lu et donc, soyez assuré que j'en tiendrai particulièrement compte et que je demanderai aux Services Agricoles de travailler notamment pour être précis avec le GAL du Pays des Condruses.

Mais, c'est quand même honteux de taper ça la veille et de l'envoyer à 6H14' mais enfin, voilà.

Je vous remercie, Chers Collègues, de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Document 13-04/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2012.

Document 13-14/002 : Budget provincial 2013 - 3^{ème} série de modifications.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Document 13-14/003 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2013 - 4^{ème} série.

Document 13-14/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2014.

Document 13-14/005 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2014.

Document 13-14/006 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 - 1^{ère} série.

M. LE PRESIDENT.- Donc nous allons passer maintenant aux interventions des Chefs de groupe sur ces différents dossiers.

Comme nous avons décidé de tirer au sort, c'est M. DRION qui va commencer. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, mes Chers Collègues.

Après la Joyeuse Entrée de nos souverains, la visite du Président de la Commission européenne, Monsieur BARROSO, un conseil provincial thématique sur la supracommunalité, en présence de partenaires privés tels que EDF et EDF LUMINUS, notre Province vit cette semaine son quatrième événement d'automne : l'analyse et le vote de son budget 2014.

Le temps de l'analyse du budget provincial est toujours l'occasion d'évoquer un certain nombre de questions générales, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques.

Sur le plan politique, le groupe CDH-CSP a toujours profité de ce moment pour faire le point sur l'évolution de l'institution provinciale.

Aujourd'hui, il ne me paraît pas utile de m'étendre longuement sur cette question : le processus légal suit son cours ; un processus expérimental de supracommunalité se met en place en Province de Liège ; il est fondé notamment sur un principe de volonté et de volontarisme.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Il est essentiel de souligner que la volonté politique n'est pas de créer une structure supplémentaire et/ou un niveau de pouvoir complémentaire : un premier financement existe ; les axes prioritaires pour la période 2013-2015 se finalisent et le CDH-CSP souligne, parmi ces axes, celui qui vise le service aux personnes et aux citoyens ; de par certaines interventions des amis de mon groupe, en début de semaine, vous aurez compris l'importance que nous attachons à cet axe. Je remercie Madame la Députée provinciale de nous avoir rappelé les critères d'éligibilité de nos projets. Nous les connaissons et y seront évidemment attentifs.

A ce projet de supracommunalité, le CDH-CSP a œuvré et œuvrera encore. Il faut en réalité que notre modèle liégeois soit reconnu, par exemple dans la prochaine Déclaration de politique régionale.

Sur le plan socio-économique, je pense que la réponse donnée par Monsieur le Député provincial-Président hier suite à une question d'actualité dresse un tableau de la situation. Des indicateurs positifs apparaissent et les opérateurs de redéploiement économique ne ménagent pas leur peine. Certes, nous devons avoir en toile de fond une pensée pour le personnel du bassin industriel liégeois qui pourrait être affecté par des restructurations.

Ces quelques premières réflexions faites, il m'appartient maintenant d'analyser, au nom du groupe CDH-CSP, le projet de budget qui nous est présenté.

J'analyserai, dans un premier temps, la démarche et la méthode du Collège provincial. Dans un second temps, j'analyserai les éléments de recettes et de dépenses, en ce compris évidemment votre proposition de fiscalité. J'évoquerai enfin quelques réflexions complémentaires avant de conclure.

Votre démarche ou votre méthode : le groupe CDH-CSP est particulièrement surpris par votre démarche, Monsieur le Député. Vous commencez par identifier tout ce que vous souhaitez réaliser et, ce n'est qu'après cet exercice, que vous recherchez ce que vous appelez le carburant, c'est-à-dire les moyens pour réaliser votre projet.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Si nous devions gérer nos budgets personnels ou familiaux de cette manière, nous serions évidemment taxés d'imprudents, de téméraires, voire d'irresponsable. Avec Jean DE LA FONTAINE, oserais-je dire que cette méthode ressemble à l'attitude du bouc dans « Le renard et le bouc » : « Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez ». Le groupe CDH-CSP pensait que vous étiez un homme prudent et un gestionnaire bon père de famille.

Vous n'avez manifestement pas retenu un autre enseignement de Jean DE LA FONTAINE dans sa fable « Le renard et les poulets d'Inde » : « A force de ne pas faire attention au danger, on se met en danger. » Nous vous demandons d'en revenir à la démarche de gestion du bon père de famille : une telle gestion implique d'analyser les moyens disponibles et raisonnables. Une fois ces moyens connus, il convient de déterminer les besoins prioritaires afin de les rencontrer. Si un boni subsiste, il faut évidemment prévoir une réserve pour imprévus avant tout autre investissement.

Heureusement que votre démarche ne s'inscrit qu'au niveau d'un budget puisque celui-ci reprend des intentions qui ne sont pas toujours concrétisées.

Ces dernières années, nous avons en effet pu épingleur un certain nombre d'effets d'annonce de la majorité provinciale ; annonces qui ne seront pas suivies d'effets, le carburant manquait sans doute.

Relevons à cet égard, et à titre exemplatif, la non réalisation de projets suivants : qu'est devenue la proposition de mise en œuvre des nouvelles dispositions du CDLD permettant d'impliquer les citoyens dans la vie politique ? Ce sont notamment les mises en place de conseils consultatifs.

Que sont devenues les redéfinitions du rôle des instances régionales et/ou l'émergence d'une identité régionale ? La maison de la création dans le secteur culturel est annoncée depuis plusieurs années ; elle est théoriquement au budget extraordinaire 2014 mais il n'y a rien de concret pour l'heure.

Ces quelques exemples sont tirés de vos différents écrits et notamment de vos diverses déclarations de politique budgétaire. Votre méthode nous inquiète d'autant plus que notre Province

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

pourrait se trouver en déséquilibre à l'exercice propre et, en ce cas, être invitée à présenter un plan de convergence, plan qui prévoira notamment la date estimée de retour à l'équilibre à l'exercice propre.

Pour y revenir à cet équilibre, des mesures parfois difficiles et/ou délicates devront être prises. Comparaison n'est sans doute pas raison mais regardons ce que nos amies, les Villes et Communes, doivent prendre comme décision.

Comme il y a un an, nous devons à nouveau constater que votre projet de budget n'est ni créatif, ni réactif ; il reste, à notre sens, passif. Aujourd'hui, ayant apparemment épuisé toutes les pistes de recettes et, en vous garantissant, de manière très inéquitable, des recettes fiscales, vous êtes malgré cela de plus en plus à la corde.

Pour en revenir au renard et au bouc de Jean DE LA FONTAINE, le groupe CDH-CSP n'entend pas s'en tenir à l'attitude du renard : « tache de t'en tirer, et fais tous tes efforts ». Mon groupe estime, comme dit le bouc, qu' « en toute chose il faut considérer la fin ».

Nous continuerons à être un groupe d'analyse, de gestion, de propositions sans complaisance.

Pour en terminer avec la méthode, celle-ci empêche quasiment toute initiative en termes d'amendements, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Venons-en aux éléments de recettes et de dépenses : la Directive européenne 2011/85 du 8 novembre 2011, qui entre en vigueur ce 1^{er} janvier 2014, prévoit que les pouvoirs publics devront établir un cadre budgétaire pluriannuel établi sur trois ans ; le Gouvernement doit déterminer un modèle de tableau de bord.

Le Collège provincial dispose-t-il d'informations complémentaires à ce stade ? Il est inévitable qu'une telle programmation implique également une réflexion sur les recettes de notre Province et sur leurs sources. A cet égard, quelle a été votre approche pour permettre à notre Province de bénéficier d'un

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

maximum de recettes non fiscales ?

Le groupe CDH-CSP a évidemment procédé à un examen de ce qui aurait dû être fait ou pourrait encore être fait. Ainsi, à titre d'exemple, au travers de sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon s'est engagé, afin d'assurer la stabilité des finances locales, à simplifier et à rationaliser les subsides octroyés aux pouvoirs locaux pour les investissements.

Au terme d'une expérience pilote, le Ministre des Affaires Intérieures du Gouvernement wallon propose une modification du Code de la démocratie locale relative aux subventions à certains investissements d'intérêt public en établissant un droit de tirage.

Il convient d'observer que ce projet ne vise que les Villes et Communes ; les Provinces en sont écartées sans motivation. Faut-il rappeler que les finances provinciales sont tout autant sollicitées que les finances communales ?

Une mobilisation paraît se justifier pour que tous les pouvoirs locaux soient traités de la même manière. Ces subventions permettraient évidemment d'améliorer les recettes provinciales et d'amplifier les investissements d'intérêt public avec tous leurs effets sur l'économie et l'emploi.

Au niveau des fonds européens, les fonds FEDER entreront bientôt dans leur phase de programmation 2014-2020. Certaines voix s'élèvent déjà parce que l'axe est - ouest, le long du vieux sillon industriel, serait privilégié.

Il nous paraît nécessaire de poursuivre d'importants investissements dans les grands bassins et les pôles urbains frappés par le déclin industriel au cours des dernières années.

Nous supposons que notre Province s'inscrira avec dynamisme dans cette programmation des fonds européens.

Dans la réflexion, tenant compte des critères qui seront fixés par l'Europe, nous demandons que soit analysé un projet de soutien à la ruralité et l'agriculture. Ces secteurs connaissent aussi de graves difficultés et ils méritent toute notre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Le budget ordinaire présenté par le Collège provincial se clôture par un résultat en boni à l'exercice propre d'un montant arrondi à 12 millions 500 mille euros ; ce boni n'est que de 170 mille euros lorsque nous y intégrons le résultat budgétaire présumé au 1er janvier 2014, les dépenses des exercices antérieurs et, les prélèvements sur les réserves qui diminuent à nouveau.

Le boni à l'exercice propre est quasiment équivalent à l'augmentation de la recette fiscale résultant de l'augmentation des additionnels au précompte immobilier pour 2014. Sans votre fiscalité agressive, où serions-nous ? A un déficit de l'ordre de 12 millions d'euros. Je reviens dans quelques instants sur la question de la fiscalité. Terminons l'analyse des recettes et des dépenses.

Ce constat confirme la méthodologie de notre Député rapporteur : dressons la liste de ce que nous voulons faire et cherchons ensuite le carburant.

Monsieur le Député provincial, pour meubler votre réflexion, je vous inviterai encore à relire la fable « Le loup, la chèvre et le chevreau » ; en termes de recettes « Deux sûretés valent mieux qu'une et le trop en cela ne fut jamais perdu ». Ce trop, nous pourrions en effet en avoir besoin.

Nous en aurons effectivement besoin dans la mesure où votre approche des dépenses nous paraît également à risque ; vous ne tenez pas compte d'un certain nombre d'éléments, parmi lesquels, et j'en cite trois : les effets du litige fiscal avec BELGACOM ne semblent pas tous maîtrisés à ce jour ; vous évoquez une moindre recette fiscale mais il y a le passé.

Les provinces flamandes, selon mes informations, auraient trouvé un accord avec BELGACOM ; tel ne serait pas encore le cas pour les provinces wallonnes. Je vous invite à faire toute diligence pour rechercher le même type d'accord qu'en Flandre. BELGACOM a renoncé aux intérêts. Sa créance sera remboursée par compensation sur quelques exercices budgétaires. La charge annuelle pour les budgets provinciaux sera évidemment ainsi allégée.

Deuxième exemple : que dire de dépenses imprévues ou

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

résultant d'une mise en cause de notre institution ? Je citerai, à titre d'exemple, la charge portée au budget dans les dépenses imprévues et résultant d'un litige avec l'intercommunale AIDE ; après déduction de l'intervention de la compagnie d'assurance de la Province, c'est un montant de l'ordre de 1 million 375 mille euros qu'il conviendra de couvrir. Je profite de ce fait pour vous demander si vous avez revu les taux de couverture d'assurance de notre Province.

Troisième exemple : les cotisations au fonds de pension, tant sous l'angle de la solidarité que sous l'angle de la responsabilisation. Ces cotisations devront être adaptées et semblent ne pas pouvoir être estimées actuellement. La dernière table ronde et le dernier colloque d'OGEO FUND ont permis de prendre connaissance de l'étude réalisée par l'Université de Liège et le CIRIEC sur le défi des pensions dans le secteur public local. Cette étude confirme l'importance des prévisions et des provisions pour faire face aux charges des pensions. Un quotidien titrait, un peu sévèrement sans doute mais prenons-en conscience et prenons-en la mesure : « Les pensions, une bombe pour les pouvoirs locaux ».

Au-delà des risques pour notre budget provincial, tels que je viens trop brièvement de les évoquer, comme chaque année, le groupe CDH-CSP a analysé l'ensemble des documents budgétaires mis à sa disposition.

Les recommandations de la Région wallonne pour l'élaboration du budget provincial 2014 prévoient l'inscription au budget ordinaire d'une recette spécifique visant à préfigurer les dépenses budgétisées pour l'exercice et qui ne seront pas engagées.

Votre Collège provincial n'a pas mis en œuvre cette recommandation et très objectivement nous ne pouvons que partager votre démarche : comment en effet justifier une recette budgétaire théorique, qui n'est en réalité pas une recette mais une évaluation d'éventuelles non dépenses ?

Pour ce qui concerne l'avis de la Cour des comptes, à l'objectivité encore, il faut relever une amélioration au niveau de l'élaboration du budget provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Cependant, avec la Cour, nous devons observer que «l'objectif de stabilisation de la part relative des dépenses de fonctionnement dans le total des dépenses ordinaires, imposé par la circulaire budgétaire, n'est que partiellement respecté».

Il est sans doute difficile de se priver de quelques moyens de fonctionnement ; les autres niveaux de pouvoir y sont parvenus. Pourquoi ne pas vous atteler au même exercice ?

La recherche d'économies d'échelle et la situation financière des pouvoirs locaux ont amené notre Province à développer une centrale des marchés.

Lorsque nous analysons l'expérience en Province de Luxembourg, nous constatons que les types de marchés organisés ou à l'étude sont plus nombreux et variés qu'en Province de Liège. Nous savons que la Région wallonne organise également des marchés groupés.

Nous proposons qu'une analyse précise de tous les marchés possibles et de leur coût soit réalisée par notre Province pour faire une offre complémentaire tant au profit de notre Province qu'au profit des Villes et Communes situées sur son territoire.

Troisième volet de mon intervention : la fiscalité.

Relisant vos écrits, vous nous indiquez le 9 novembre 2006 ceci : « Au cours des deux dernières législatures, la Province a poursuivi une politique de réduction de sa fiscalité : elle la maintiendra.

Cette volonté n'entraîne non pas une dispersion des moyens, mais une meilleure redistribution de ses interventions dans ses domaines d'excellence.

Une modernisation de sa politique fiscale doit également être analysée, non pas dans le sens d'une augmentation mais bien d'une redistribution plus logique et plus adaptée des contributions de l'ensemble des citoyens. ». Fin de citation.

Dans votre bilan de législature 2006-2012 présenté à notre

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

assemblée le 29 mars 2012, vous rappeliez vous être attelé à « maintenir la fiscalité ; le centime additionnel de la Province de Liège demeure inférieur à la moyenne des provinces wallonnes ».

Dans la circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2014, le Ministre compétent rappelle que : « Il convient donc que les pouvoirs locaux veillent à pratiquer des politiques cohérentes et raisonnables et que l'effort financier demandé aux contribuables conserve un caractère de juste participation à la vie de la Région ».

« Les Provinces sont invitées, lors de la communication de tout règlement taxes qui ne rencontrerait pas ces recommandations, à exposer, de manière tout à fait circonstanciée, les raisons pour lesquelles il y aurait lieu de considérer, selon elle, que le règlement taxe en question est nécessaire, tout en ne violant pas l'intérêt général ou l'intérêt régional ».

Ce chapitre de conclure : « Le taux maximum recommandé pour les centimes additionnels au précompte immobilier est fixé à 1.500 centimes ».

Il y a un an, la législature 2012-2018 à peine entamée, nous avons assisté à un revirement brutal de votre majorité qui a ainsi porté les additionnels au précompte immobilier de 1.500 à 1.750 sans le moindre préavis et dans la méconnaissance des dispositions de la circulaire budgétaire qui recommandait et qui recommande encore aujourd'hui un taux maximum de 1.500 centimes. Pour 2014, votre projection est supérieure à ce que recommande encore la Région wallonne.

Il est évident, Monsieur le Député provincial rapporteur, que votre méthode d'élaboration du budget vous impose d'agir de cette manière, ce que nous ne pouvons évidemment pas accepter.

Au-delà de notre indignation, le groupe CDH-CSP proposait, en novembre dernier, la mise en place d'une procédure permettant de définir une fiscalité juste et équilibrée ; aucune initiative n'ayant été prise par la majorité provinciale, nous l'avons interpellée à nouveau sur proposition en juin dernier et il nous a été répondu que cette proposition serait relayée auprès de l'Association des Provinces Wallonnes. A ce jour, rien sauf le

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

constat que la recette fiscale liée à la majoration des additionnels au précompte immobilier est annoncée en progression de près de 13 millions d'euros pour l'année 2014.

Pour le CDH-CSP, la réflexion avec l'Association des Provinces Wallonnes, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et la Région wallonne doit s'ouvrir au plus vite.

Cette réflexion doit tendre à l'élaboration d'un pacte fiscal qui permettra à l'ensemble des pouvoirs locaux de disposer de moyens mieux répartis pour mener leur politique. Ce pacte est, en outre, utile dans le cadre de l'approche de la supracommunalité en Province de Liège. Nous aurons évidemment l'occasion d'en reparler tant au niveau de la Coordination provinciale qu'un niveau de la première commission de notre Conseil.

Lorsque nous examinons l'avis de l'Union des Villes et Communes de Wallonie à propos de la circulaire budgétaire, une réflexion avancée sur cette fiscalité est déjà présentée ; elle concerne les différents types de taxes, la problématique des taxes sur les pylônes et la problématique de la détermination d'additionnels...

Monsieur le Député provincial rapporteur, comptez-vous donner une priorité à cette réflexion ou préférez-vous rester assis sur votre recette fiscale inique ?

Je terminerai ce volet relatif à la fiscalité en épinglant un passage de votre Note de politique générale relative aux grands événements.

Vous y évoquez des retombées fiscales suite à l'organisation de ceux-ci. Si nous soutenons évidemment l'organisation de grands événements, nous ne voyons pas les retombées fiscales directes pour notre Province.

Quatrième volet de mon intervention, quelques réflexions complémentaires. J'en aurai trois avant la conclusion.

Au terme de sa circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2014, la Région wallonne demande aux Provinces de définir un plan de mouvement du personnel et d'embauche, plan pluriannuel établi à trois ans.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Ce plan tiendra compte des nouveaux recrutements, remplacements, départs à la retraite, promotions, évolutions de carrière, nominations. Il permettra d'établir une gestion prévisionnelle affinée.

Cette méthode est évidemment prospective, contrairement à votre propre méthode.

Monsieur le Député provincial rapporteur, quand pourrons-nous disposer de ce plan qui semble vous poser quelques difficultés dans son élaboration ?

Deuxième réflexion : au terme de votre Note de politique générale relative à l'axe « prévention de la santé et action sociale », nous relevons, et je cite : votre « volonté de réfléchir à la mise sur pied d'un prêt qui permettrait l'acquisition de biens de « première nécessité » pour des personnes, jeunes ou moins jeunes, qui sont confrontées à une situation difficile ... ».

Vous me permettrez de vous rappeler que le groupe CDH-CSP avait proposé ce type d'initiative pour les élèves de l'enseignement qualifiant. Notre proposition n'avait pas été retenue à l'époque.

Devons-nous penser, qu'à la réflexion, cette proposition était et reste pertinente ? Mon groupe est évidemment heureux de constater que plusieurs de ses propositions, d'abord boudées, sont régulièrement récupérées et nous ne pouvons évidemment que vous en féliciter.

Au niveau du secteur associatif que j'évoque dans un instant, nous trouvons une nouvelle illustration de cette récupération. Pour ne pas mettre plus à mal votre budget, nous pensons donc pouvoir limiter notre intervention à peu d'amendements mais à plusieurs propositions que nous vous invitons à examiner et à concrétiser sans modération.

Troisième observation, j'en viens un instant au secteur associatif.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Au niveau de vos priorités dans ce secteur, vous précisez également dans votre Note de politique générale ceci : « parallèlement aux subsides accordés par la Province, le département développera un accueil spécifique aux associations disposant de peu de moyens avec une mise à disposition de conseils juridiques, financiers et une mise en réseau sur le site internet « volontariat. »

Madame la Députée provinciale en charge de ce secteur s'est à nouveau inspirée de nos propositions. N'en restons-pas là : vous aurez très certainement pris connaissance de l'initiative de la Fondation Roi Baudouin qui organise une matinée d'échange le 22 novembre prochain sur « Les nouveaux outils de financement au service de la philanthropie et de l'intérêt général. » Vous ne manquerez certainement pas de profiter de notre information pour en tirer profit pour nos associations.

Cela étant et aujourd'hui, devons-nous considérer que la Province n'aurait pas les moyens de réaliser son projet et aurait-elle décidé de le sous-traiter ?

Nous avons en effet pris connaissance de la création d'une asbl dont le but social est : « le soutien à des associations implantées sur le territoire de la Province de Liège et œuvrant dans le secteur social au sens large pour apporter une aide directe à leurs usagers ».

Il s'agit de l'asbl BSE, je tairai la couleur, mais elle est mieux connue sous le nom de CUBERDON BLEU. Nous voulons souhaiter bon vent à cette asbl à propos de laquelle vous ne manquerez pas de nous expliquer les liens qu'elle entretiendra avec la Province et le financement qu'elle pourrait en retirer.

Permettez-moi de vous donner un conseil gratuit : cette asbl n'est pas légalement en ordre au niveau de ses publications. Nos vœux accompagnent la Députée provinciale présidente de l'asbl et, je ne peux m'empêcher, au nom de mon groupe, de lui offrir quelques cuberdons orange au goût d'orange et non de menthe comme elle l'aurait souhaité pour ses bleus.

En conclusion. Le moment est donc venu de conclure. Les enseignements de Jean DE LA FONTAINE méritent méditation. Je crois

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

percevoir dans le regard du Député provincial rapporteur une question...

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Non ! Un sourire, pas une question !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- ... Un sourire ! Quelle attitude le groupe CDH-CSP adoptera-t-il lors du vote du budget et des taxes ce jeudi 24 octobre ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Vous allez voter pour hein !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Si vous pouvez comprendre notre vive opposition à votre fiscalité, nous attendons votre réponse ce jeudi pour nous exprimer sur le budget.

Que votre soirée soit éclairée par les propos de l'écrivain Gilbert Choquette, je cite : « Tant que l'irréremédiable est en suspens, l'angoisse rôde, pire que la défaite ». Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Chef de groupe. J'invite maintenant M. RASSAA à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Cher Conseil provincial, Madame et Messieurs les Députés.

Le Collège provincial a déjà communiqué, en conférence de presse, toute sa satisfaction pour ce budget ordinaire en boni de 170.000 €.

Bien sûr un déficit aurait vraiment été regrettable vu l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier l'année dernière.

Si ce budget est en boni, c'est uniquement parce qu'on a été chercher une contribution supplémentaire dans la poche d'une majorité de travailleurs parmi les Liégeois possédant un bien immobilier, probablement un peu moins des 18.000.000 annoncés fin 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Pour le PTB, la disparition définitive de la taxe des forces motrices et de leur compensation par le plan Marchal doit ouvrir le débat sur une autre manière de taxer les grandes entreprises installées en province de Liège et qui bénéficient et de ces investissements, notamment en terme d'infrastructure.

C'est aussi cela mettre en application les principes d'équité fiscale : accepter le chantage patronale à la délocalisation et au dumping social, c'est accepter que demain, les travailleurs liégeois travaillent aux mêmes conditions que les travailleurs des pays en voie de développement.

Il est normal qu'en temps de crise, les épaules les plus larges supportent le plus grand effort. Pourquoi ne pas explorer la piste d'une taxation des surfaces non résidentielles comme cela se fait en région bruxelloise.

Ce déséquilibre et capital travail dans le financement de la Province reste pour le PTB une raison suffisante de rejeter ce budget, même si nous ne manquerons pas de soutenir ponctuellement certains projets d'investissements.

En termes d'enseignement, si nous nous réjouissons que la Province continue à investir des sommes considérables dans son enseignement, nous voudrions soumettre deux propositions permettant d'en faire un enseignement plus démocratique.

La première, est la mise en place dans certaines écoles techniques et professionnelles de la Province de Liège d'une expérience pilote d'enseignement général et polytechnique.

L'instruction générale et polytechnique se trouvent à l'opposé de la vision étriquée et marchande de la formation technique ou professionnelle dans l'école actuelle.

Loin de tomber dans la spécialisation étroite, l'instruction polytechnique doit embrasser les principes généraux de tous les processus de production, leur base scientifique et en même temps, initier les enfants et les adolescents au maniement d'une grande variété d'instruments de travail.

Il s'agit d'apporter une compréhension à la fois théorique et

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

pratique de la production dans son ensemble et ainsi, contribuer à l'intelligence de la vie sociale.

Car pourquoi un futur maçon ne devrait-il pas connaître la notion de radioactivité, les tenants et aboutissants de la Révolution Française ou se qu'on entend par les marchés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Conseiller, sans vouloir vous interrompre, on est bien sur les comptes et le budget. Donc, les interventions lundi et mardi, donc le Député a répondu hier aux questions sur le sujet donc, revenez-en aux comptes et budget s'il-vous-plaît ! Il ne saura plus répondre évidemment.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Je suis apparemment soumis à un régime d'exception !

M. LE PRESIDENT.- Non non, il n'y a pas de régime d'exception, simplement les règles du Conseil !

M. GILLES, Député provincial (de son banc).- Vous avez une méconnaissance totale de l'enseignement ! Les discussions étaient hier, il faut être attentif !

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Oui oui, je sais donc, dans le cadre budgétaire, je voulais souligner les investissements...

M. LE PRESIDENT.- Vos propositions auraient dû venir lundi et mardi, les propositions d'amendements, tout cela était établi, maintenant on en est sur les comptes et le budget, les modifications budgétaires et le budget. Voilà, venez-en simplement au sujet. C'est tout !

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- On discute également la déclaration de politique générale aussi, les questions mises avec donc c'est sur base de cette déclaration.. C'est difficile.

M. LE PRESIDENT.- On en termine sur les comptes et le budget si vous le voulez bien.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- En termes budgétaire, je vais passer alors à la question des EcoParkings qui

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

sont aussi soumis, les parkings relais d'Ecovoiturage qui sont notamment soumis dans ce budget-ci. Nous sommes étonnés que le financement de ces parkings relais d'Ecovoiturage ne s'est pas accompagné d'une discussion d'un plan intercommunal de mobilité entre les différentes communes groupées dans les structures existantes...

M. LE PRESIDENT.- C'était lundi et mardi tout ça Monsieur le Conseiller...

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Je comprends que c'est difficile pour vous mais les EcoParkings s'était avant-hier qu'il fallait poser votre question.

Ce n'est pas grave mais si tout le monde fait comme vous, c'est ingérable ! D'autant plus que je suis frustré, j'aurais voulu que vous posiez votre question !

M. LE PRESIDENT.- Revenez-en aux comptes et au budget, faute de quoi, ce sera pour la prochaine fois !

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Ok ok, mais je suis sincèrement désolé, j'ai mal compris alors. Je pensais qu'on pouvait encore intervenir sur la Déclaration de politique générale aujourd'hui, c'est pour cela que j'intervenais.

Mais pour le reste, sur le budget, je vais donner mon avis sur le régime des taxes et les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce budget...

M. LE PRESIDENT.- Et bien voilà ! Ce n'est pas du tout que je ne veuille pas vous laisser la parole mais on organise nos travaux, ça a été établi dès le début de notre session lundi : lundi et mardi, questions aux Députés, aujourd'hui les réponses du Collège provincial, interventions des Chefs de groupe sur les comptes et le budget, modifications budgétaires et budget 2014, faute de quoi, on est reparti pour trois semaines. Ce sont les congés d'automne, moi je ne pars pas, je n'ai pas de souci mais ça ne va pas dans l'organisation, voilà, c'est tout.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Je transmettrai alors mes questions aux Commissions mais...

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

M. GILLES, Député provincial (de son banc).- Ne soyez pas frustré ! Le Conseil ne s'arrête pas demain et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions lors d'un prochain Bureau ou en Commission.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a aucun souci hein ! Ce n'est pas de ne pas vouloir répondre à vos questions, c'est simplement une question d'organisation de nos travaux d'aujourd'hui.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Ok, alors en résumé, le PTB ne votera pas ce budget principalement à cause du régime de taxation qui est maintenu et nous souhaitons ouvrir également, à l'instar du CDH, un débat sur le régime fiscal en province de Liège. Je clôturerai alors là-dessus et j'introduirai mes questions en temps voulu. Je suis sincèrement désolé de ne pas avoir compris comment on fonctionnait aujourd'hui lors des interventions.

M. LE PRESIDENT.- Non non, ne vous inquiétez pas ! Je passe la parole à M. HODY, sur le même sujet. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur Le Président, Monsieur Le Gouverneur, Madame La Directrice générale, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Tout d'abord, permettez-moi ces quelques propos liminaires dont je vous assure qu'ils ne seront pas très longs. Permettez-moi en guise d'introduction de remercier toutes celles et ceux qui au sein de l'Institution provinciale contribuent au jour le jour à rendre un service public de qualité. Je pense que cet hommage est nécessaire.

Disons-le d'emblée, l'essentiel, au-delà des querelles, au-delà des oppositions, réside précisément dans notre responsabilité d'élu à mettre tout en œuvre afin que les politiques provinciales bénéficient à tous nos concitoyens et ainsi rendre leur quotidien meilleur.

Ce budget n'est pas le nôtre. Vous me direz « c'est évident, c'est le budget du Collège provincial ». Nous estimons que ce

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

budget est celui de la facilité. Il n'y a malheureusement rien de nouveau sous le soleil !

Quant à son volet ordinaire, il n'aurait pas pu mieux porter son nom. Il dégage un résultat global positif de 170.000 €, plus ou moins. Autant dire, que l'équilibre est précaire.

Quant à son volet extraordinaire, la Cour des Comptes relève un déficit à l'exercice propre mais se solde globalement par un boni de 149.000 €. Equilibre pour le moins précaire également.

Monsieur le Député Robert MEUREAU aime à parler de carburant pour alimenter le moteur. Nous comprenons qu'il s'agit d'une expression imagée et il faut bien entendu la considérer dans ce sens.

Cette fois, l'augmentation des centimes additionnelles de 1500 à 1750 a montré son vrai visage.

Entre les droits constatés 2012 et le Budget 2014, cette augmentation d'impôt peut être estimée à plus de 26 millions € !

Nombre de citoyens nous ont interpellés durant toute cette année car ils ont reçu leur avertissement extrait de rôle. Non seulement la plupart n'identifie pas clairement la source de la hausse mais l'augmentation, en tout cas elle, grève leur pouvoir d'achat.

Ils n'ont pas besoin de grands développements pour comprendre toute l'injustice, toute l'iniquité et l'inégalité de cet impôt reposant de surcroît sur un mécanisme vétuste d'établissement de la base imposable.

Au nom du groupe ECOLO, j'avais déjà eu l'occasion lors de notre session budgétaire en 2012 de dénoncer ce mécanisme qui repose sur le revenu cadastral.

Rien n'est simple, c'est évident mais il s'agit de faire preuve de créativité et de nuance dans la mesure où les crises sont biens présentes.

Très souvent, les parlementaires wallons interrogent notamment les Ministre FURLAN et ANTOINE en dénonçant systématiquement le caractère injuste et non progressif de cet

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

impôt.

Pourtant, rien ne change. Il ne s'agit bien entendu pas que tout change pour que finalement rien ne change mais tout se passe comme si cet impôt était irréformable !

Pourtant, permettez-moi ce clin d'œil aux collègues MR de notre Assemblée car leurs amis du MR liégeois semblaient avoir dans leur programme électoral « Liège autrement » une vision moins taxatoire.

Ils proposaient « Une politique fiscale privilégiée pour ceux qui vivent à Liège et incitative pour attirer de nouveaux habitants potentiels.

C'est ainsi disaient-ils, que nous souhaitons l'exonération du précompte immobilier pendant 5 ans pour ceux qui construisent. Nous voulons un allègement du précompte immobilier qui incite les familles à venir s'installer à Liège. Nous voulons également une réduction progressive des additionnels au précompte immobilier pour les ramener dans la moyenne des communes de l'arrondissement ».

Comment peut-on proposer une diminution des centimes additionnels voire une exonération du précompte immobilier pour une Ville et voter son augmentation pour une Province ?

Que dire du Ministre FURLAN qui a laissé passer le délai de tutelle afin de ne pas prendre ses responsabilités alors qu'il s'était largement répandu pour dire tout le mal qu'il pensait de cet impôt. Vous avez, avec l'accord du Ministre, brisé la paix fiscale.

Le groupe ECOLO estime que nous devrions être capables en Province de Liège d'initier une réflexion intelligente et pourquoi pas une Réforme fiscale. Nous vous proposons d'organiser des Assises de la Fiscalité où nous pourrions entendre des experts sur des alternatives fiscales plus justes, plus progressives et plus équitables. « L'imagination au pouvoir » dit le célèbre slogan ou en tout cas, un de ceux-là de mai 68 !

Nous observons dans votre Budget un certain nombre d'articles

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

budgétaires intitulés « Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour... ». Et là on décline en fonction des matières.

A l'ordinaire, en dépenses facultatives et obligatoires, cela représente un montant de 567.739 €. A l'extraordinaire, nous arrivons à un montant de 600.000 €. Le montant global s'élevant donc à 1.167.739 €.

Nous estimons que cette technique laisse trop de latitude au Collège qui dispose ainsi d'une sorte de chèque en blanc afin de dépenser ces crédits de manière discrétionnaire.

Idem pour les crédits de réserve, stigmatisés par la Cour des Comptes qui recommande de communiquer systématiquement au Conseil les décisions de réallocation de ces crédits.

En effet, par ce biais, le Collège s'autorise donc à dépenser sans rendre vraiment compte dans le détail au Conseil, ce qui n'est pas acceptable.

Que dire, en période de crise et de disette, de ces 750 000 € dépensés chaque année et ce pendant 20 ans au titre de participation aux charges des emprunts relatifs à l'aménagement du site de Bois Saint Jean.

La contrepartie très médiocre il faut le dire pour la Province de Liège ne peut en rien justifier la pertinence d'une telle dépense qui rappelons-le représente au total 15 millions d'euros !

Nous observons à l'instar des Villes et Communes une diminution des recettes du service de la dette et singulièrement la baisse de dividendes attendus de TECTEO GROUP à hauteur de 1.300.000 €.

En tant que représentant de l'actionnaire majoritaire, nous ne pouvons que m'inquiéter de ce tassement estimé de l'ordre de 18 %.

La supracommunalité occupe une place importante dans le devenir de l'Institution provinciale. Des montants importants sont inscrits au Budget en sus des sommes réservées. Toutefois, les projets peinent à émerger. Il leur faudra du temps, c'est évident.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Un conseil thématique aux allures de grand-messe même s'il était fort intéressant, où une parole fût délivrée, n'est pas une réponse concrète pour les communes qui ne voient pas toujours les tenants et aboutissants concrets de ce projet structurant. Je pense que beaucoup de pédagogie doit être mise en œuvre.

L'analyse du Compte 2012 a révélé une amplification des crédits sans emploi et reportés. Ce qui pourrait apparaître comme étant une économie est en réalité la manifestation d'effets d'annonce où le Collège recycle ainsi d'année en année des projets non-réalisés afin d'embellir sa note de politique générale.

Certes, il s'agit de reconnaître que des réalisations concrètes sont menées, notamment en matière sociale, culturelle, sportive et de jeunesse mais cette majorité porte en elle une contradiction majeure à savoir qu'elle a choisi de financer ses politiques de manière injuste.

En effet, votre majorité PS-MR amplifie une taxation archaïque laquelle représente pas moins de 70 % de ses recettes.

Sachez d'ores et déjà que nous solliciterons la division du point relatif aux taxes. Vous nous l'aviez refusé lors de la session précédente dans une certaine confusion, faut-il le rappeler !

Notre règlement d'ordre intérieur n'est pas clair sur la question. Pourtant, au-delà de la coutume, bon nombre d'assemblées ont consacré ce droit sur simple demande. Reconnaissez que devoir voter pour obtenir un droit ne donne vraiment pas une belle image de votre conception de la démocratie.

Si vous refusez cette division, vous manquerez de courage mais surtout de transparence vis-à-vis du citoyen qui vous en sera comptable et nous ne pourrons que constater que vous n'assumez pas votre politique de hausse d'un impôt de surcroît dépassé.

Vis-à-vis du citoyen provincial, vous aurez beaucoup de mal à lui faire croire quand il regarde son avertissement extrait de rôle qu'il participe de manière progressive, juste et équitable au financement d'une institution dont il a souvent beaucoup de mal à

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

identifier clairement le rôle.

« Qui vote règne », a écrit Victor HUGO. La dimension du propos est évidente. Il évoque la noblesse et la force de la voix du peuple a fortiori depuis le suffrage universel. Comptez sur nous pour le lui rappeler !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présente M. Gérard GEORGES à prendre la parole sur les mêmes dossiers. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Chers Collègues.

« La démocratie, c'est respecter et écouter la minorité ». Au nom des groupes PS et MR de notre majorité, je remercie, avec mon collègue Fabian CULOT, la main verte et surtout innocente, qui, par son tirage au sort il y a quelques jours nous permet, aujourd'hui, de respecter cette règle d'or, merci Mme la Conseillère Sylvana CAROTA.

Mon intervention comprend 5 points. Le premier point concerne une gestion qui me paraît saine et prudente.

En effet, la synthèse globale de notre budget 2014 se résume en quelques chiffres. On vient de le rappeler mais il est bon d'insister un peu plus profondément, les recettes à l'exercice propre de 275.800.000 € auxquelles nous devons ajouter 127.000.000 € qui nous viennent de la Fédération Wallonie Bruxelles pour le paiement, rappelons le de 3.000 enseignants.

Nous gérons donc un volume financier de 275.000.000 + 127.000.000, soit 402.000.000 €. Je crois que c'est le chiffre que nous devons retenir aujourd'hui pour ce projet de budget 2014.

Les dépenses à l'exercice propre étant de 263.000.000€ nous en déduisons que le résultat de l'exercice propre est de 12.496.000 €.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Si nous tenons compte des différents mouvements, nous atteignons, et on l'a dit plusieurs fois, le résultat global présumé de 170.000 € de boni. Je crois qu'il faut souligner cet aspect positif de nos résultats.

Nous pouvons donc considérer, avec le groupe PS, que nous prouvons une gestion maîtrisée, saine, prudente et rigoureuse qui ne néglige pas d'engager, malgré cette situation difficile, de nombreux programmes d'investissements particulièrement ambitieux.

Après ces quelques chiffres, passons à la deuxième partie que j'intitulerai « Un avenir difficile pour nos finances ».

Il est bon de rappeler en effet que jusqu'à l'année 2010 nos comptes budgétaires ont toujours été bénéficiaires.

Dès 2012, nous avons dû systématiquement procéder à d'importants prélèvements sur nos réserves.

Ces prélèvements n'étaient pas dus à une mauvaise gestion de notre part mais bien dus à 3 grandes raisons indépendantes de notre volonté, à savoir : l'explosion des coûts de l'énergie, nous le constatons également au sein de nos dépenses familiales ; l'évolution de la masse salariale, garant du pouvoir d'achat, facteur de relance économique et la charge constante des pensions, ce qui est un droit élémentaire à protéger dans le respect des travailleurs admis à la retraite.

On pourrait annoncer que la charge de la dette est trop forte et que c'est le citoyen qui doit combler cette charge.

Ici également, il est bon de remettre les pendules à l'heure quand on sait que la charge des dettes provinciales représente à peine 136 € par habitant comparativement à la charge de dette fédérale qui monte elle à 34.200 € par habitant.

Ces précisions étant apportées, l'avenir sera de plus en plus difficile pour nos finances provinciales car : le Fonds des Provinces reste d'année en année la grande inconnue, car la crise économique que nous traversons touche de plein fouet nos

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

entreprises et nos travailleurs d'Arcelor Mittal notamment, car nos Communes vont faire de plus en plus appel à notre Province dans de nombreux partenariats indispensables à leur équilibre budgétaire.

Troisième partie, une présentation du budget axe par axe.

Pour notre Province de Liège, notre Conseil a voté et on l'a rappelé tout à l'heure, à l'unanimité le principe de ces 5 axes prioritaire et notre tutelle a reçu également pour information donc ces 5 axes et nous attendons donc, comme Monsieur le Député - Président l'a rappelé tout à l'heure leur réaction positive. Ces axes : axe 1 : Développement scolaire et professionnel ; axe 2 : Développement culturel et sportif ; axe 3 : Santé et Action sociale ; axe 4 : Environnement, Agriculture, Relations extérieures, Tourisme et Fonds structurels ; axe 5 : Supracommunalité.

Même si l'exercice n'est pas facile, ne serait-il pas bon de rêver un jour de présenter notre budget axe par axe. C'est une question que je pose. Je devine que cette présentation devra faire l'objet de nombreux arbitrages mais le rôle capital rempli par notre Province dans de nombreux domaines n'est-il pas à ce prix.

Quatrième partie, parmi nos priorités et nos axes, portons notre attention sur l'Enseignement et la Formation par exemple.

Il y a quelques jours, en lère commission, notre Député responsable de l'Enseignement et de la Formation André GILLES, nous distillait les bons résultats de la rentrée scolaire au 1er octobre 2013.

Pour l'Enseignement secondaire par exemple, 9622 élèves, ce qui représente 67 élèves de plus par rapport à 2012.

Pour l'Enseignement supérieur, 8772 étudiants c'est-à-dire 75 de moins par rapport à 2012 mais c'est vraiment négligeable.

Quant à l'Enseignement de promotion sociale évidemment, ce chiffre en constante évolution et donc les inscriptions sont toujours en cours à la date de ce jour.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Ce budget 2014 qui est le notre, Monsieur Marc HODY, prévoit de nombreux investissements, de nombreux achats et de nombreuses initiatives pour l'enseignement et la formations provinciaux.

Les investissements en matière de travaux portent sur le Campus de Verviers, le Campus de la Reid, l'Ecole polytechnique de Huy, le complexe Kurth, la Maison ERASMUS.

Les achats portent sur la fourniture tout à fait exceptionnelle de manuels scolaires pour un montant de 120.000€ pour les trois degrés du secondaire, sur l'installation du réseau WIFI, sur les nombreux équipements didactiques.

Les nouvelles initiatives parlent notamment de la création d'une cellule d'appui aux intervenants ; de la formation de personnes ressources au soutien psychologique ; du soutien de l'insertion sociale et professionnelle par l'encouragement d'événements fédérateurs autour des langues ; de lutte pour la réussite scolaire avec la mise en place d'un réseau informatique commun de Gestion des Dossiers accessible par les PMS et les PSE.

Oui, Monsieur Rafik RASSAA, l'Enseignement provincial liégeois est démocratique car complémentaiement à ces nombreux investissements en matière d'enseignement et de formation, le groupe PS de notre conseil souligne que : nous devons tout faire pour casser ce mécanisme de reproduction des inégalités entre les élèves, entre les apprenants ; que ces inégalités sont souvent dues à un héritage financier, à un héritage patrimonial, à une situation socio-économique difficile.

Nos écoles provinciales et nos Centres de formation provinciale démocratiques peuvent et doivent gommer ces inégalités sociales.

Pour ce faire, il faut, à notre humble avis, 3 conditions. La première c'est de mettre nos professeurs dans des conditions idéales en prenant le temps de bien accueillir nos nouveaux enseignants en nous souciant de la formation continue des enseignants.

Monsieur le Député André GILLES, votre réponse à la question de notre Conseillère Valérie DERSELLE nous a rassurés car les

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

efforts entrepris en Province de Liège diminuent significativement le découragement des jeunes enseignants de l'enseignement provincial.

La deuxième condition c'est de mettre tout en œuvre pour que les jeunes qui nous sont confiés soient bien orientés dans leur option de choix, soient accueillis dans des classes qui ne seront jamais constituées dans un contexte où les forts seraient regroupés entre eux et les faibles seraient regroupés dans les autres classes.

Les enfants des milieux dits populaires devront avoir autant de chances que les autres afin qu'ils puissent : choisir leur filière et leur secteur ; réussir leurs études ; trouver un emploi.

Les bonnes initiatives prises en ce sens nous permettrons de renforcer, sans conteste, l'ascenseur social.

Troisième et dernière condition : mettre tout en œuvre pour lutter contre l'échec scolaire quand on sait que le redoublement coûte, rien qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, 427.000.000 €. Quel gaspillage !

Autre défi dans ce contexte, à savoir comment armer nos jeunes en renforçant les maîtrises des cours de base tels que Math, Lecture, Ecriture...

Toutes nos initiatives doivent être axées non plus sur la concurrence mais sur la cohérence axée sur l'enfant, c'est-à-dire la connaissance de l'enfant, la compréhension de l'enfant et l'encadrement du jeune qui doit être encouragé jusqu'au bout de sa formation et de son temps d'éducation.

Pour résumer nos propos, nous reprendrons l'exemple suivant sous forme de question : Comment bien enseigner l'anglais à Pierre ? Réponse : il faut deux choses : bien connaître l'anglais, c'est logique mais aussi et surtout bien connaître Pierre, c'est capital.

Après avoir pris le temps de se pencher sur les actions menées par notre Province en matière d'enseignement et de formation, je pourrai m'étendre également sur les 4 axes tout

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

aussi importants que l'enseignement et la formation mais, à chaque jour suffit sa peine, et nous aurons tout le temps, d'ici 2018 pour développer de multiples et intéressants axes d'orientation.

Cinquième partie Monsieur le Président, en conclusion. Et oui, Monsieur DRION, pour le CDH il y a le renard de la fable de Jean DE LA FONTAINE, pour le groupe PS, nous nous préférons plutôt nous axer sur l'observation d'un autre renard, le renard du Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry.

Contrairement à votre renard, Monsieur DRION, le renard de Saint-Exupéry découvre et s'émerveille de la beauté du monde et fait le maximum pour que chaque jour, chaque citoyen trouve le bonheur qu'il mérite.

C'est la raison pour laquelle le groupe Socialiste votera donc en toute confiance et à l'unanimité de ses membres présents notre budget pour l'année 2014.

Mais avant de quitter cette tribune, Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai, avec le groupe socialiste du Conseil provincial, une pensée émue pour notre Député provincial Paul-Emile MOTTARD qui, depuis presque 4 semaines aujourd'hui et après une opération à cœur ouvert, lutte activement pour retrouver la maîtrise de toutes ses fonctions vitales.

Il y a quelques jours, nous avons été rassurés par de bonnes nouvelles quant à l'évolution de son état de santé et c'est très bien ainsi.

Nous pensons beaucoup à son épouse, Brigitte et à toi, Paul-Emile, nous t'encourageons à traverser ces moments difficiles et nous souhaitons toutes et tous, que tu nous reviennes le plus vite possible.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite maintenant M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Il me revient donc à nouveau la charge ou le plaisir, c'est selon, de conclure les interventions des différents groupes politiques sur le budget 2014 et la note de politique générale.

Belle occasion sans doute d'oser quelques incisives, puisqu'il est incontestable que c'est bien à la meilleure manière de conserver l'attention d'un public qui a déjà beaucoup donné.

Chers collègues, cette année comme l'année dernière, c'est au nom d'un groupe politique de pas moins de 17 membres que je m'adresse à vous.

17 membres pugnaces, avec de la suite dans les idées, qu'il s'agisse de veiller au développement économique de notre Province, de suivre et d'affronter les chaleureuses actualités intercommunales, de veiller à la subsistance des politiques sociales notamment en matière de logement, de défendre les droits de nos compatriotes germanophones, ou encore de veiller au bien-être des castors ou du moins de leurs chasseurs.

Et tous les chefs de groupe n'ont pas le plaisir d'en dire autant. Il s'agit là des 17 mêmes membres que l'année dernière. Je ne sais pas, Monsieur DRION, ce que Jean DE LA FONTAINE en aurait dit mais en tout cas Stromae, plus actuel, nous dirait « OutaiJeanineoutai ».

Chers collègues ...

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT, on en reste au budget voulez-vous !

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Plus sérieusement... Rassurez-vous ! Si on ne peut même plus faire d'humour, on va rentrer chez nous hein !

Chers Collègues, plus sérieusement et sans transition, notre Province recevait il y a deux semaines, Monsieur DRION le relevait aussi d'ailleurs, le Roi et la Reine.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Comme plusieurs d'entre vous sans doute, je n'avais jamais assisté à pareil événement et je me suis interrogé sur ce qu'il fallait en penser.

Ainsi, j'ai relevé que la tradition des Joyeuses Entrées n'avait pas manqué d'apparaître comme étant quelque peu anachronique aux yeux de certains observateurs.

Mais paradoxalement, la population ne s'en plaint guère, et que nos citoyens aient participé à l'événement ou non, les conversations qui sont nées à l'occasion de cet événement ont révélé dans leur grande majorité l'attachement que la population porte sans aucun doute aux personnes du Roi et de la Reine, mais par-là plus fondamentalement encore à l'Etat et aux institutions qui le représentent.

Les soubresauts que nous avons connus consécutivement aux dernières élections fédérales et les craintes qui s'en sont suivies quant à la survie même de l'Etat n'ont donc pas encore pu avoir raison de l'institution qui constitue le socle même de notre Constitution : la monarchie.

Chers collègues, il n'est pas dans mon intention de vous livrer à titre d'intervention politique un condensé de la revue Gala. Mon propos n'est pas là.

Il m'apparaît au contraire important de relever qu'en Belgique comme partout ailleurs au monde, il ne faut jamais sous-estimer le sentiment d'appartenance qu'une population nourrit à l'égard de la patrie dans laquelle elle a grandi.

Ce sentiment d'appartenance est, je l'avoue, un phénomène qui me fascine et que j'ai eu l'occasion d'étudier et d'exposer en d'autres circonstances, mais curieusement en ce même lieu.

J'ai pu ainsi découvrir et lire avec intérêt Ernest Renan, philosophe et homme politique français bien connu de la fin du 19ème siècle, auteur d'une définition de référence de la Nation que je me permets de vous livrer et vous allez comprendre pourquoi : « Ce qui constitue une nation, et je pourrais même dire aujourd'hui, ce qui constitue peut être une Province, ce n'est pas de parler la même langue ou d'appartenir au même groupe ethnographique, mais c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir ».

Chers collègues, nous ne sommes plus au 19ème siècle, et je me sens bien plus proche du concept de Patrie que de celui de Nation. Mais nous ne venons pas de nulle part, et les meilleurs choix politiques sont très certainement ceux qui se posent sur la base d'une bonne connaissance du passé et d'une réelle vision d'un avenir qui ne peut s'arrêter au lendemain.

La Province de Liège n'incarne ou ne représente ni la monarchie, ni la nation ou la patrie belge, mais pour autant que je sache, avec les autres Provinces de ce pays, elle partage la même histoire et la même longévité.

Dès lors qu'il s'agisse de débattre de l'avenir de nos institutions tant sur le plan national que sur le plan local ou provincial, il faut toujours garder à l'esprit que les prédictions des avant-gardistes d'un jour sont parfois rangées, dès le lendemain et parfois pour longtemps, au rayon des meilleures fausses bonnes idées.

L'avenir des Provinces, on en a déjà beaucoup discuté. Mon intention n'est donc pas de répéter des positions qui ont déjà été exprimées.

Mais les choses évoluent toutefois et, au regard du chemin supracommunal que nous avons décidé d'emprunter, il me paraît important que nous puissions aujourd'hui nous poser les bonnes questions, pour savoir précisément vers où nous souhaitons aller.

Je souhaite à cet égard formuler deux mises en garde : l'une à l'attention de ceux qui ne croient plus du tout dans l'institution provinciale, l'autre à l'attention de ceux qui par contre seraient tentés de mal se servir d'elle.

En période de crise, quand les difficultés financières frappent tant la population que les pouvoirs publics, proposer la suppression d'une institution sonne plutôt bien, nous le savons tous. Mais ainsi que je viens de vous l'exposer en vous évoquant les nations et le sentiment d'appartenance qu'elles font naître, je crois qu'il y a en politique peu de choses aussi difficiles que

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

de supprimer des institutions. Car si les lois, les décrets et même la Constitution se modifient, les sentiments d'appartenance, eux, ne se décrètent ni ne s'abrogent par des textes.

Or, et j'en suis chaque jour davantage convaincu, il existe un sentiment populaire, j'ose le mot, d'appartenance à un ensemble plus grand que la Commune et plus petit que la Région.

Ce sentiment existe partout en Belgique, mais très certainement en particulier ici, en Principauté de Liège. Et que l'on se persuade bien que c'est là un atout majeur, une chance qu'il faut pouvoir saisir.

Car sauf à estimer que des propos auraient été formulés pour les besoins de la cause, il m'a bien semblé entendre de chacun des groupes démocratiques de cette assemblée, notamment à l'occasion de notre dernière thématique consacrée à la supracommunalité, et à l'énergie en particulier, que l'avenir de Liège ne se concevait qu'à la taille d'une métropole européenne.

Et Liège métropole européenne, ce n'est ni la Région wallonne, ni la Ville de Liège.

A ceux qui estiment dès lors que l'échelon provincial est aujourd'hui obsolète, je demande s'ils estiment aussi pouvoir se passer de l'échelle métropolitaine ? Car si seule l'évocation du terme provincial vous met mal à l'aise, nous pouvons nous accorder sur une réforme de vocabulaire, plutôt que de la Constitution. Paris vaut bien une messe.

A ceux qui ne croient plus en nous, je demande donc de bien vouloir réfléchir à la conséquence sur la construction du grand Liège que nous voulons, de la disparition du seul organe politique qui aujourd'hui rassemble des représentants d'un territoire que l'on travaille précisément à transformer en un ensemble cohérent et structuré, particulièrement sur les plans du développement économique et de la mobilité.

Ma seconde mise en garde s'adresse par contre à ceux qui, défenseurs invétérés de l'outil provincial, pourraient par leur emportement finir par oublier quels sont les éléments constitutifs de base d'un organe politique.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Ainsi que je viens de vous le dire, je suis avec le groupe MR dans son ensemble convaincu de la nécessité d'agir à l'échelle métropolitaine supracommunale.

Dans ce cadre, nous sommes bien entendu heureux de pouvoir participer à la mise sur pied de la coordination provinciale des pouvoirs locaux, et nous nous réjouissons de pouvoir mesurer les premières réalisations qui en sortiront.

Mais je ne peux aussi vous cacher une inextricable inquiétude. La réforme wallonne de l'institution provinciale est une réforme ratée, il faut oser le dire.

Diminuer le nombre de conseillers provinciaux sans réfléchir au mode de composition du Conseil ou à son rôle, c'est cosmétique. Cela accroche peut-être une fausse plume à un chapeau ministériel, mais au fond cela ne doit faire rire personne.

Car la démocratie a besoin de débats comme de pain, et depuis l'antiquité grecque, c'est sur l'Agora, la place publique, que le débat démocratique se tient.

Dès lors qu'il nous revient aujourd'hui de construire une supracommunalité avec des recettes locales, faute d'avoir pu compter sur l'ingéniosité wallonne, nous devons veiller, avec les moyens du bord, à construire une supracommunalité efficace, mais une supracommunalité transparente. Il ne peut être question de sortir du débat public tous les enjeux relatifs aux politiques supracommunales, sous peine de charger une marmite qui finira par exploser.

Au fond, il s'agit aujourd'hui d'éviter de tomber dans le piège qui nous a été dressé par les partisans du « Tout à la Région ». Car ils nous ont poussés, et c'est fort bien, à démontrer la vocation métropolitaine de Liège, et nous avons gagné ce débat ! Mais ils ont aussi incidemment conduit à faire rentrer dans les esprits cette idée sournoise et dangereuse selon laquelle, Chers Collègues, nous ne serions pas des élus responsables et qu'au fond, nous serions tout à fait inutiles.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Or, il n'y a pas de supracommunalité concrète s'il n'y a pas d'assemblée publique délibérante. Ne l'oublions jamais.

Chers Collègues, après un budget provincial 2013 de transition, le budget 2014 est solidement ancré sur les rails posés par la majorité provinciale, et le groupe MR s'en félicite.

Si l'heure n'est pas à l'euphorie au regard de la situation économique qui demeure préoccupante, la bonne gestion provinciale va permettre dès cette année d'engager des investissements substantiels sur l'ensemble du territoire provinciale tout en préservant la population de toute hausse de la fiscalité.

Le groupe MR entend dès lors bien poursuivre cette politique responsable et efficace, qui s'est traduite notamment sur le plan de la fiscalité dont on a beaucoup parlé ai-je entendu, par la suppression de 19 taxes depuis la mise en place de l'actuelle majorité.

La hausse des centimes additionnels au précompte immobilier décidée l'année dernière doit donc être replacée dans ce cadre, tout en soulignant que les moyens complémentaires qu'elle a permis d'apporter vous être directement réinvestis dans l'économie provinciale au travers d'investissements conséquents, que peu de pouvoirs publics ont d'ailleurs aujourd'hui la capacité de pouvoir engager.

Le niveau de la fiscalité provinciale fait par ailleurs l'objet d'un monitoring constant, et l'objectif poursuivi demeure celui d'une fiscalité modérée, qui dès que la situation économique le permettra devra reprendre le processus de diminution engagé par l'actuelle majorité.

Au-delà de la maîtrise de la fiscalité, grâce notamment à la diminution sensible de la charge de la dette, à la constitution de réserves au cours des exercices antérieurs et à l'équilibre de notre trésorerie, nous sommes aujourd'hui armés pour mener à bien les politiques sur lesquelles la majorité s'est engagée pour la législature 2012-2018.

Je voudrais à cet égard épinglez quelques actions qui nous tiennent à cœur, et qui permettront également de donner écho aux

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

échanges intervenus ces trois derniers jours.

L'action sociale tout d'abord. Il n'y a, il fallait bien que j'en parle, Messieurs RASSAA et BERGEN, pire sourd que celui qui ne veut entendre.

J'ai admiré hier la pondération et les propos circonstanciés apportés par le Député provincial - Président en réponse à vos interpellations sur la sidérurgie et la Cristallerie du Val-Saint-Lambert.

J'avoue que je n'aurais personnellement sans doute pas gardé la même mesure. Non pas que je ne partage votre émotion. Je la partage entièrement, et sans doute de manière bien plus sincère et désintéressée.

Le groupe libéral qui siège dans cette assemblée est un groupe qui a les pieds sur terre. Nos familles, nos amis, nos militants, et bien entendu nous-mêmes, ne vivons pas dans le monde des Bisounours.

Vous n'avez pas le monopole de l'indignation, vous avez celui du spectacle.

Car si je vous respecte sincèrement et si j'accepte volontiers de débattre avec vous...

M. BERGENT, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT, je vous demande de ...

M. BERGEN, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, faite le taire !

M. LE PRESIDENT.- M. BERGEN, j'intervenais avant que vous n'interveniez ! Monsieur CULOT, je vous demande de rester...

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Je reste dans le cadre de la politique générale. Monsieur le Président, je vous en prie !

M. LE PRESIDENT.- Non non, vous vous adressez au Collège

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

provincial !

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Mais je m'adresse au Collège provincial de la politique générale et je pense que...

M. LE PERSIDENT.- Adressez-vous au Collège provincial !
Merci.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- C'est ce que je fais ! Je dois donc bien constater que nous ne vivons pas dans le même monde que vous.

Je parlais donc de l'action sociale. Vous m'excuserez mais elle fait bien partie des axes prioritaires, l'action sociale de la Province.

A la différence de ce qu'ai entendu, l'action sociale de la Province, elle, n'est pas outrancière. Souvent dans l'indifférence générale mais avec efficacité et des moyens certainement trop limités mais qu'il a fallu trouver, Katty FIRQUET travaille inlassablement, comme plusieurs autres libéraux avant elle, au soutien du secteur associatif, à l'aide aux jeunes en difficulté, à la lutte contre le suicide, l'exclusion, les violences intrafamiliales ou encore à la promotion du talent des personnes handicapées.

Hier encore, les interventions que j'entendais relatives aux amendes administratives, ne pouvaient donc que m'émouvoir par rapport à la politique sociale qui est menée au sein de cette Assemblée, je tenais à le préciser.

Pour le reste, l'enseignement et la formation sont évidemment pour nous des priorités absolues. Elles ne sont d'ailleurs pas sans rappeler l'action sociale dont elles constituent le meilleur allié.

Au travers le personnel de l'enseignement provincial à qui je rends ici hommage, ainsi que par le biais des très nombreux investissements immobiliers qui vont être réalisés dès cette année, la formation de nos élèves, étudiants et diplômés se trouvera améliorée encore en Province de Liège, y compris au

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

bénéfice de secteurs confrontés à l'insuffisance des moyens accordés par d'autres niveaux de pouvoir, comme les services de pompiers et de sécurité civile.

En matière de santé, sans doute les efforts de Georges PIRE auront-ils été récompensés, dès lors que nous n'avons plus entendu de critiques à l'égard d'un des autres instruments de la politique sociale de la Province, à savoir les cars de dépistage, à moins que cela ne soit l'effet de la restructuration permanente de la composition du groupe CDH de cette Assemblée.

Quoi qu'il en soit, c'est avec détermination que nous poursuivons la mise à disposition du plus grand nombre d'outils permettant une réelle politique de prévention en matière de santé.

Quant à la culture, je tiens tout d'abord à rendre ici hommage à Paul-Emile MOTTARD. Le groupe MR lui adresse son entier soutien et ses vœux de prompt rétablissement.

La culture transcende manifestement aujourd'hui tous les secteurs de notre société. Fondée sur les valeurs universelles, elle est appelée de plus en plus à devenir un vecteur d'éducation et d'émancipation.

Dans un contexte de crise et de développement des extrêmes, la culture doit donc contribuer à la réflexion individuelle et à l'esprit critique.

Qu'il s'agisse de nos artistes plasticiens, de nos musiciens ou acteurs, des institutions culturelles comme le Nouveau Théâtre de Liège, ou des Territoires de la Mémoire avec l'ouverture prochaine de la Cité Miroir, tous sont appelés à défendre et promouvoir une conception libre et ouverte de la culture, indépendamment de tout lobby et résistant avec force aux extrémismes de tous bords.

Chers Collègues, notre Province ne représenterait pas grand-chose si elle était privée du potentiel constitué par ses ressources humaines.

Je tiens à cet égard à remercier l'ensemble du personnel provincial pour le travail effectué, notamment dans le cadre de la

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

confection du budget 2014.

Si le monde ne s'arrêterait pas de tourner si nous devions perdre encore quelques conseillers provinciaux, le plus farouche opposant à notre institution réfléchirait sans doute plutôt deux fois qu'une avant de se passer de l'administration provinciale.

Cette administration doit elle aussi évoluer et s'inscrire pleinement dans son temps. Il reste très certainement à cet égard des efforts à accomplir en matière de réorganisation des services, d'utilisation optimale de toutes les compétences et bonnes volontés présentes et de gestion des ressources dans une perspective dynamique et stimulante pour les agents. L'efficacité de l'administration est la meilleure garantie pour son maintien et son développement.

Chers Collègues, la dernière action provinciale que j'épinge est naturellement celle de la supracommunalité, à laquelle j'associe volontairement l'indispensable politique de développement économique.

Les projets qui vont être mis en œuvre vont dessiner la métropole liégeoise que j'évoquais tout à l'heure.

Avec notre administration provinciale, avec la SPI et toutes les autres intercommunales provinciales, nous avons la possibilité de faire de grandes choses, si ces choses sont faites dans l'intérêt des habitants et dans le respect d'un indispensable partenariat avec nos entreprises et nos entrepreneurs. Nous n'avons pas le droit à l'erreur.

Les processus décisionnels vont devoir être affinés, je l'ai indiqué. Chacun doit trouver sa place et la démocratie locale s'exerce pleinement.

Si le Conseil provincial doit être associé, comme je le disais tout à l'heure, afin de garantir la transparence des débats, la nécessaire efficacité du processus dans lequel nous nous engageons impose aussi de tenir compte des réalités politiques locales, de l'importance et du poids des communes et de la nécessité d'arriver à des décisions faisant l'objet du consensus le plus large entre nos différentes familles politiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Chers Collègues, pour conclure, la Province de Liège est une province magnifique, pleine de potentiel et de ressources. Cœur de l'Europe, nous avons tout intérêt à développer encore les échanges existants au sein de l'Euregio Meuse-Rhin.

Nos élèves de tous réseaux doivent être incités à sortir des frontières provinciales, à apprendre les langues, et tout simplement à rencontrer et se familiariser avec d'autres traditions et d'autres développements économiques et sociaux.

Si la crise nous a parfois lourdement frappés, il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas emboîter le pas aux nouvelles perspectives de développement que connaissent des Villes comme Maastricht ou Aachen.

Cessons de pleurer sur notre sort et travaillons avec les hommes et les femmes de bonne volonté. C'est tout ce qui compte.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Voilà, donc la séance de ce jeudi 24 octobre sera consacrée aux réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires, aux interventions des Chefs de groupe ainsi qu'au vote sur l'arrêt des comptes relatif à l'exercice 2012, le budget provincial 2013 - 3ème série de modifications, les emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2013 - 4^{ème} série, les perceptions des taxes provinciales pour l'année 2014, le projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2014 et enfin, les emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 - 1^{ère} série.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2013, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2013

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial est prévue demain, jeudi 24 octobre 2013 à 15H00, et un Bureau à 14H45 demain.

La réunion publique est levée à 17 H 40'.